

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 13 janvier 2025



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Préambule :

La loi « Grenelle 2 » et son décret d'application du 17 juin 2011 imposent aux collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants de rédiger chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable. Conformément à l'article L.2311-1-1 du CGCT, ce rapport doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire. Il analyse les actions menées par la collectivité, tant en matière de gestion interne que de politiques publiques sur le territoire, et mesure leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 adopté par l'ONU.

Cadre législatif de référence :

- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») ;
- Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- Article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, ce rapport joue un rôle central dans l'élaboration des priorités stratégiques liées au développement durable. Il reflète l'engagement du Pays de Fontainebleau pour construire un territoire inclusif et résilient, capable de relever les défis environnementaux, sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain.

Dans le cadre des ODD, ce rapport met en lumière les engagements de la collectivité autour de cinq grands axes :

- 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;**
- 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
- 3. Dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables ;**
- 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;**
- 5. Épanouissement de tous les êtres humains.**

Il est également opportun de préciser, à la fin de ce préambule, que les enjeux du développement durable sont interdépendants. Ainsi, certaines actions et politiques communautaires auraient pu être inscrites dans plusieurs chapitres. Néanmoins pour simplifier au mieux ce rapport, le choix a été fait de ne les mentionner qu'à une seule reprise.

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau



Née de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau (5 communes), de la Communauté de communes Entre Seine et Forêt (3 communes) et à l'incorporation de 18 nouvelles communes issues de 3 autres communautés de communes : Terres du Gâtinais, Pays de Bière et Pays de Seine.



26 Communes



69 000 habitants



437 km²

Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des ordures ménagères et assimilées
- Eau et assainissement...

Les compétences supplémentaires prévues par la loi

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences supplémentaires définies librement

- Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours
- Aménagement numérique
- Gestion du port de plaisance de Valvins situé à Avon et Samois-sur-Seine
- Soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives
- Petite enfance, enfance, jeunesse

Accusé de réception en préfecture
077-290072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception : 04/04/2025

La contribution de la communauté d'agglomération aux objectifs de développement durable se fait par ses différentes politiques et outils de planification comme :

Projet du
territoire
(2019-2030)

Plan local
d'urbanisme
Intercommunal
(PLUi)

Programme
local de
l'habitat
(PLH)

Stratégie
économique
et agricole
alimentaire

Politique
sport - santé-
bien-être

Gestion des
déchets :
traitement,
réduction...

Plan Climat
Air Énergie
Territorial (PCAET
2020-2026)

Schéma Directeur
Cyclable
(2024-2034)

Gestion du Cycle
de l'eau : GEMAPI,
protection de la
ressource...

Table des matières

Préambule :	2
Les outils Stratégiques En matière de Développement Durable.....	6
Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026 (PCAET)	7
Le contrat de réussite pour la transition écologique 2021-2026 (CRTE)	9
Le schéma directeur cyclable 2024-2034 (SDC).....	11
Le plan local d'urbanisme intercommunal patrimonial, paysager et environnemental (PLUi-E)	14
Les actions Et projets en Matière de Développement Durable.....	17
Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.....	18
Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources.....	22
Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains.....	38
Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations.....	42
Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	47
Annexe 1 : Table des figures	49
Annexe 2 : Liste des tableaux	51

Les outils Stratégiques En matière de Développement Durable



Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2026 (PCAET)

Conformément à la Loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté à l'unanimité, son PCAET lors du conseil communautaire, réuni le 10 décembre 2020. Ce document était en préparation depuis 2017 et couvre la période 2020-2026. Il définit la politique de transition écologique à l'échelle du territoire, dans l'objectif de répondre localement aux enjeux du dérèglement climatique.

La stratégie territoriale du PCAET, réaffirme les engagements ambitieux de l'agglomération d'ici 2050 visant à :

- Réduire de 46% la consommation énergétique du territoire ;
- Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre ;
- Augmenter de 42% le recours aux énergies renouvelables.

Le PCAET identifie 31 défis à relever, organisés autour de 4 axes thématiques :

Axe 1 :
Amélioration de
la performance
énergétique du
bâtiment

Axe 2 :
Développement
d'une mobilité
durable et
amélioration de
la qualité de l'air

Axe 3 :
Changement de
comportement et
évolution des
pratiques de
consommation

Axe 4 :
Adaptation du
territoire aux
dérèglements
climatiques

Fin 2024, le niveau d'avancement du Plan d'actions PCAET atteint **70 %**.

Rappel des perspectives 2023 – 2026 :

- Renforcer la lisibilité de la démarche PCAET ;
- Prendre en compte au mieux les enjeux de la qualité de l'air dans le PCAET ;
- Valoriser les actions liées à la gestion de l'eau ;
- Renforcer la communication autour du PCAET et des résultats atteints ;
- Amplifier la coordination du PCAET auprès des communes afin de mieux dynamiser la démarche sur le territoire ;
- Poursuivre le renforcement de l'offre de transport en commun ;
- Systématiser les démarches d'achat durable ;
- Valoriser, protéger, augmenter la biodiversité.

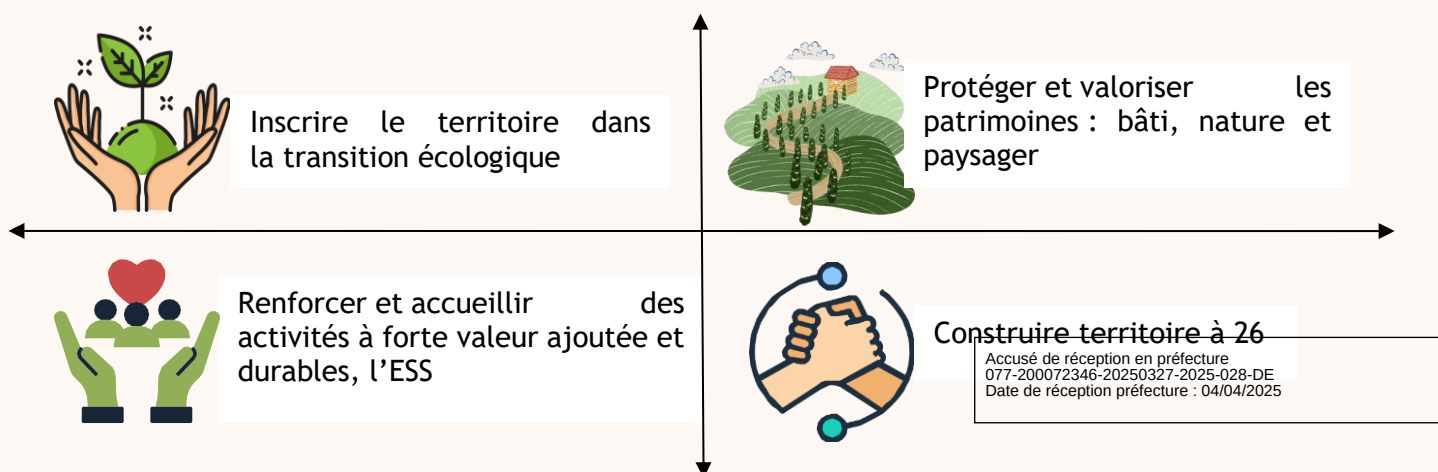
Le contrat de réussite pour la transition écologique 2021-2026 (CRTE)

Le CRTE est une initiative nationale lancée en 2021 par l'État pour répondre aux enjeux croissants liés au changement climatique, renforcer la résilience des territoires et tirer les leçons de la crise sanitaire. Cette dernière a mis en évidence la nécessité d'une action collective pour accélérer la transition écologique et assurer la durabilité des infrastructures et services essentiels. Conçu comme un outil souple et évolutif, il s'inscrit dans une dynamique de collaboration entre l'État, les collectivités, et les acteurs privés et publics. Il contribue directement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux liés à l'énergie propre et abordable (ODD 7), à la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et à la préservation des écosystèmes (ODD 15).

Le CRTE du Pays de Fontainebleau, construit à partir du **Projet de Territoire** de l'agglomération, constitue le socle d'un engagement coordonné entre l'État, la Communauté d'Agglomération, les 26 communes membres, et divers partenaires publics et privés. Dynamique et adaptable, ce contrat permet d'ajuster en continu les priorités et les actions en fonction des évolutions et des besoins spécifiques du territoire. L'agglomération joue un rôle central en coordonnant, animant, et veillant à la mise en œuvre efficace du dispositif auprès des communes et des partenaires.

Signé en octobre
2021 sur la durée
du mandat

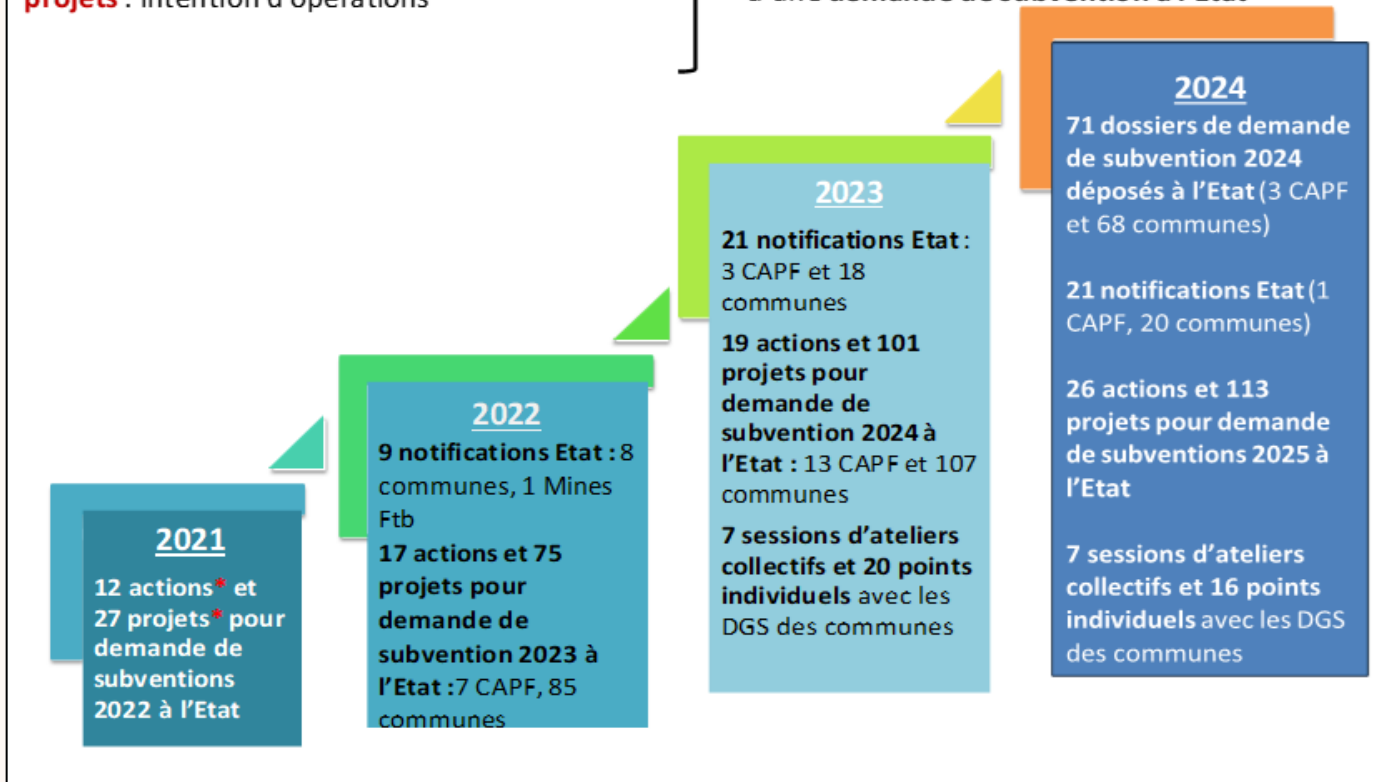
En 2024, la CAPF a poursuivi son engagement à travers les quatre ambitions socles du CRTE :



Le CRTE du Pays de Fontainebleau en quelques chiffres :

***actions** : opérations matures prêtes à démarrer
***projets** : intention d'opérations

Fiches CRTE pour les dossiers faisant l'objet d'une **demande de subvention à l'Etat**



Le Projet du territoire 2019 - 2030

Ambitions et orientations

AMBITION 1. FAIRE TERRITOIRE À 26

Orientation 1 : fédérer et mobiliser les 26 communes et leurs habitants dans la co-construction de projets communautaires
 Orientation 2 : amplifier le maillage territorial des 26 communes à travers une offre accrue en mobilité et services du quotidien pour les habitants
 Orientation 3 : faire connaître la Communauté d'Agglomération et son rôle auprès des 26 communes et des habitants

AMBITION 2. PROTÉGER ET VALORISER LES PATRIMOINES BÂTI, NATUREL ET PAYSAGER

Orientation 1 : préserver les richesses

Patrimoniales existantes, anticiper leurs évolutions, et protéger les habitants des risques qu'elles induisent

Orientation 2 : faire des patrimoines des vecteurs de liens sociaux et d'expression de la citoyenneté.

Orientation 3 : engager le territoire dans

La construction du patrimoine de demain en respectant celui d'aujourd'hui

AMBITION 3. RENFORCER ET ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS À FORTE VALEUR AJOUTÉE ET DURABLES

Orientation 1 : enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres résidentiels et naturels
 Orientation 2 : soutenir les filières économiques locales

Orientation 3 : développer et favoriser le slow-tourisme à destination de tous les résidents du territoire, passagers ou habitants

Service de l'urbanisme
 077-200072346-20250327-2025-028-DE
 Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le schéma directeur cyclable 2024-2034 (SDC)

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a lancé l'élaboration de son schéma directeur cyclable (SDC) fin 2021, avec une prescription officielle le 24 mai 2022. Le bureau d'études BL Evolution a été mandaté pour accompagner ce projet, qui a débuté en février 2023.

Le SDC vise principalement à développer la pratique utilitaire du vélo sur le territoire. Il englobe divers aspects de la politique cyclable, notamment les infrastructures, le stationnement, la signalétique, la sécurité, les services associés, et la promotion de la pratique cyclable.

Cet outil d'aménagement permet de planifier les investissements sur une dizaine d'années dans un plan pluriannuel commun aux différentes collectivités et partenaires.

La mise en œuvre du SDC est une responsabilité partagée entre l'agglomération, les communes et le Département, chaque entité étant chargée de déployer son propre plan cyclable à son échelle.

Les objectifs du plan vélo de la CAPF pour développer l'usage du vélo et sa pratique au quotidien



Un réseau continu, sécurisé et adapté

Des rabattements vers les transports en commun



Le développement de services et de stationnement favorisant la pratique cyclable

Favoriser la pratique du vélo à assistance électrique



Déployer une communication et des événements permettant de donner envie de pratiquer

Valoriser l'attractivité du territoire et améliorer la fréquentation touristique



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

L'élaboration du schéma directeur cyclable s'est déroulée en trois phases :

Phase 1: diagnostic cyclable du territoire

La première phase du schéma directeur cyclable du Pays de Fontainebleau, menée de février à mai 2023, a impliqué une collaboration étroite avec divers acteurs du territoire. Le processus a débuté par une présentation aux élus, suivie d'une exploration exhaustive du territoire à vélo par le bureau d'études. La consultation s'est étendue aux communes via des entretiens et des ateliers, tandis que la population a participé activement à travers une enquête en ligne, une cartographie interactive et une réunion publique. Le diagnostic a été validé lors de comités techniques et de pilotage. Les principaux constats incluent :

- Des défis liés à la morphologie du territoire (dénivelés, axes de transit fréquentés) ;
- Des avantages comme des communes dynamiques et des aménagements en centre-bourg ;
- Une prédominance de l'usage de la voiture ;
- Un potentiel d'intermodalité élevé avec six gares SNCF ;
- Des pôles touristiques où le vélo dépasse les besoins quotidiens.

Les enjeux identifiés comprennent l'accessibilité aux pôles structurants, la sécurisation des établissements scolaires et des liaisons intercommunales, l'apaisement de la circulation, la promotion de l'intermodalité, le développement du stationnement vélo et la création d'aménagements cyclables de qualité.

Les enjeux identifiés comprennent l'accessibilité aux pôles structurants, la sécurisation des établissements scolaires et des liaisons intercommunales, l'apaisement de la circulation, la promotion de l'intermodalité, le développement du stationnement vélo et la création d'aménagements cyclables de qualité.

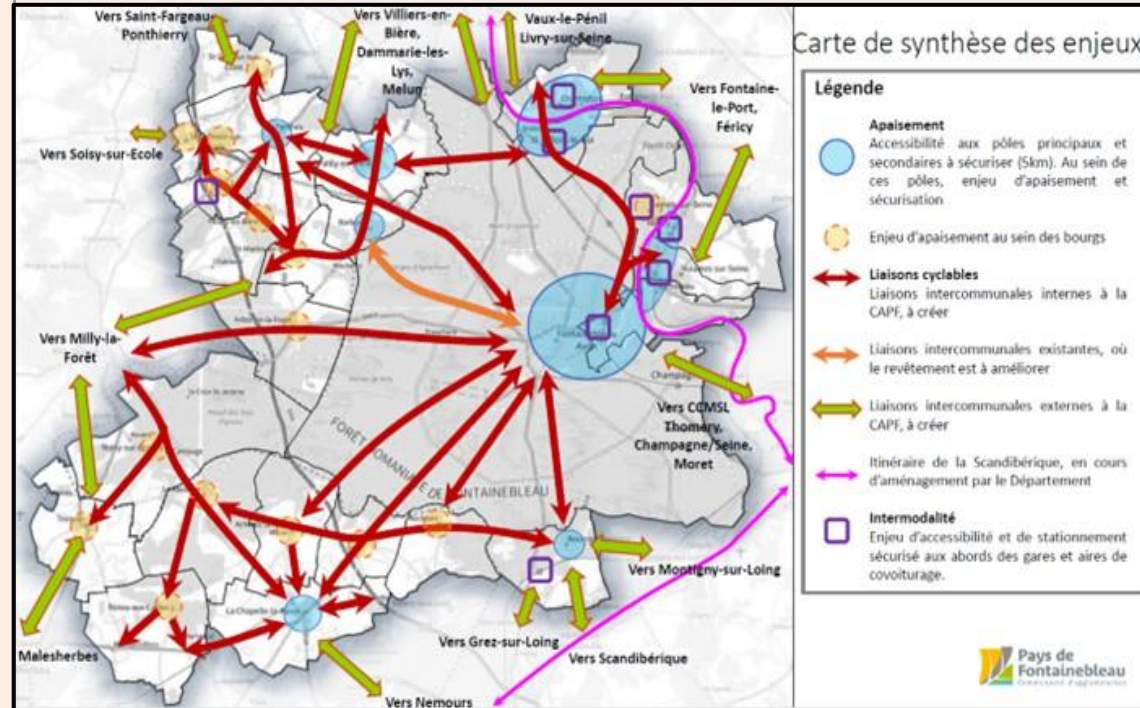


Figure 1: Carte de synthèse des enjeux

Phase 2: Choix du scénario d'aménagement

La deuxième phase du schéma directeur cyclable du Pays de Fontainebleau s'est déroulée de mai à octobre 2023, impliquant une co-construction avec les communes, partenaires, associations d'utilisateurs et la population pour établir et choisir le scénario d'aménagement.

Plusieurs propositions d'itinéraires cyclables ont été établies, utilisant le réseau viaire existant et les aménagements cyclables déjà en place. L'objectif était de déterminer les tracés les plus pertinents pour relier les communes entre elles, en proposant souvent deux options :

1. Un chemin direct le long des routes à fort trafic ;
2. Un itinéraire alternatif sur routes secondaires, chemins forestiers ou agricoles.

Le plan prend en compte :

- La sécurisation des intersections majeures ;

- Les aménagements dans les bourgs pour assurer la continuité ;
- Les connexions avec les agglomérations voisines ;
- Les liaisons en "opportunité" pour des projets futurs ou moins prioritaires.



Un scénario ambitieux a été validé, visant à augmenter significativement la pratique du vélo quotidien. L'objectif est d'atteindre une part modale du vélo entre 10 à 15% dès 2030, favorisant ainsi un report modal de la voiture vers ce mode de déplacement durable.

Phase 3 : Plan d'actions et planification

La dernière phase de l'élaboration du schéma directeur cyclable du Pays de Fontainebleau s'est déroulée jusqu'à début décembre 2023, en continuité avec la phase 2. Cette étape a maintenu l'approche participative, impliquant les communes, partenaires, associations et le public à travers divers ateliers et réunions.

Le plan d'action final se structure autour de 4 axes stratégiques, déclinés en 23 fiches actions :

Aménager un réseau cyclable intercommunal (8 actions) :

- Développer des itinéraires entre communes ;
- Assurer la continuité dans les centres-bourgs Créer des liaisons inter-bourgs ;
- Créer des liaisons inter-bourgs ;
- Traiter les intersections Aménager des itinéraires en forêt ;

- Connecter au Réseau vélo Île-de-France ;

Développer les services de l'écosystème vélo (4 actions) :

- Déployer du stationnement vélo Promouvoir l'apprentissage du vélo ;
- Développer les services de réparation Installer des équipements d'entretien ;

Rendre le vélo plus attractif (5 actions) :

- Augmenter le nombre de vélos disponibles ;
- Organiser des événements promotionnels ;
- Informer sur les itinéraires cyclables ;
- Améliorer la cartographie en ligne Sensibiliser à la sécurité ;

Garantir la gouvernance et le suivi (6 actions) :

- Constituer une équipe dédiée ;
- Impliquer les citoyens dans la planification Créer un comité de pilotage ;
- Développer les compétences en mobilités actives
- Mettre en place un système de comptage vélo ;
- Faire des collectivités des ambassadrices de la mobilité.

Des fiches d'aménagements par itinéraires sont annexées au programme, présentant des possibilités concrètes de réalisation, sans pour autant engager les travaux. Ces propositions seront réexaminées lors des études pré-opérationnelles en collaboration avec les communes.

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable repose sur des moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des ambitions fixées, à mobiliser tout au long du projet. Il se décline en trois plans triennaux (2024-2026, 2027-2029, 2030-2032) avec des investissements estimés entre 4 et 15 millions d'euros par phase, hors subventions couvrant 70 à 80% des coûts par projet. Cette feuille de route adaptable en fonction des avancées et besoins, guide la réalisation progressive du programme.

CAUSE DE RÉCÉPTION DES DÉCLARATIONS
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Le plan local d'urbanisme intercommunal patrimonial, paysager et environnemental (PLUi-E)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Fontainebleau s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par le Code de l'urbanisme, visant à traduire le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Prescrit le 24 mars 2021 par le conseil communautaire, ce document stratégique a été arrêté le 27 juin 2024.

Le PLUi répond aux enjeux de protection de l'environnement, de limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Il s'articule autour de trois dimensions fortes : l'environnement, le patrimoine et le paysage.

Ce document d'urbanisme, qui couvrira les 26 communes du territoire, vise à concilier le développement urbain avec la préservation des ressources naturelles, la promotion de la biodiversité et l'adaptation aux défis du changement climatique, contribuant ainsi directement aux Objectifs de Développement Durable.

Le PLUi en cours d'élaboration et arrêté le 27 juin 2024 sera soumis à enquête publique au mois de mars 2025. Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont notamment les suivantes :

- Préserver et restaurer les éléments naturels remarquables et caractéristiques ainsi que les éléments ordinaires constituant ses réservoirs de biodiversité ;
- Maintenir, restaurer et recréer là où cela est nécessaire les continuités écologiques (trames verte et bleue, brune et noire).

Les axes du PLUi tels que définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD):

Ainsi que :

66,8 ha d'espaces verts protégés stricts

372 ha d'espaces verts protégés aménageables

38,4 ha de parcs ou jardins remarquables

4,8 ha de jardins familiaux et vergers

3545 ha d'espaces boisés classés

117 d'arbres isolés remarquables

162 de mares et mouillères

67 de secteurs / zone humides

- Axe1 : Protéger un socle territorial naturel et urbain exceptionnel mais vulnérable ;
- Axe 2 : Offrir de bonnes conditions pour un développement mesuré, durable et résilient ;
- Axe 3 : Garantir les éléments essentiels au bien-être de la population

Le PLUi a mis en place différents outils réglementaires de protection de la biodiversité et du paysage :

- Les zones naturelles : N, Nr, Nj...
- Les sentes et venelles (en tant que corridor de biodiversité ;
- Les bandes de protection des lisières boisées

Coefficient de biotope surfacique et surface de pleine terre végétalisée minimum

7,9 ha de cours d'eau et milieux associés

76 km d'alignements d'arbres et de haies



Mais aussi une Orientation d'Aménagement et de Programmation “ Continuités écologiques, biodiversité et paysage” mettant en avant des recommandations et outils réglementaires pour préserver les continuités écologiques, la biodiversité et les paysages du territoire.

Protection et valorisation des continuités écologiques et de la biodiversité au cœur du PLUi

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique intitulée « Continuités écologiques, biodiversité et paysage » a été élaborée pour mieux intégrer, protéger et valoriser les richesses environnementales et paysagères du territoire. Elle met en lumière les espaces forestiers, les milieux ouverts et les cours d'eau contribuant aux continuités écologiques, qui bénéficient de protections réglementaires sauf lorsqu'ils sont soumis à d'autres impératifs, tels que la densification urbaine. L'OAP formule également des recommandations et bonnes pratiques pour préserver la biodiversité, qu'elle soit ordinaire ou remarquable, en prévoyant notamment des aménagements spécifiques (passages pour la petite faune, abris pour animaux), en conseillant sur les essences locales à privilégier ou à éviter, et en définissant des orientations pour la gestion de certains types d'espaces.

Par ailleurs, les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) des communes de Bois-le-Roi et Samois-sur-Seine ont permis une valorisation approfondie des zones particulièrement riches en biodiversité.

Rappel du calendrier d'élaboration du PLUi

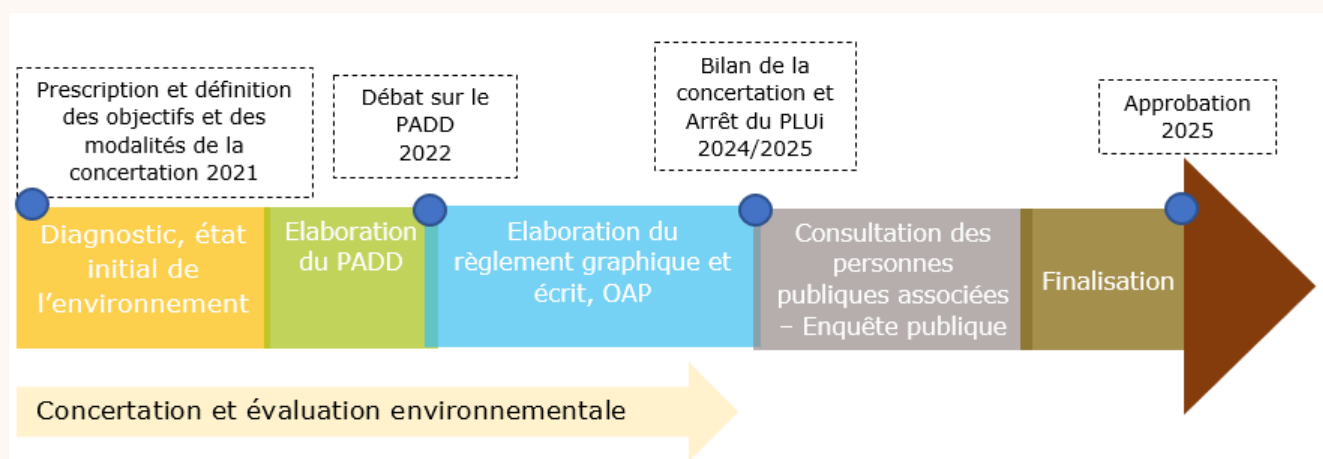
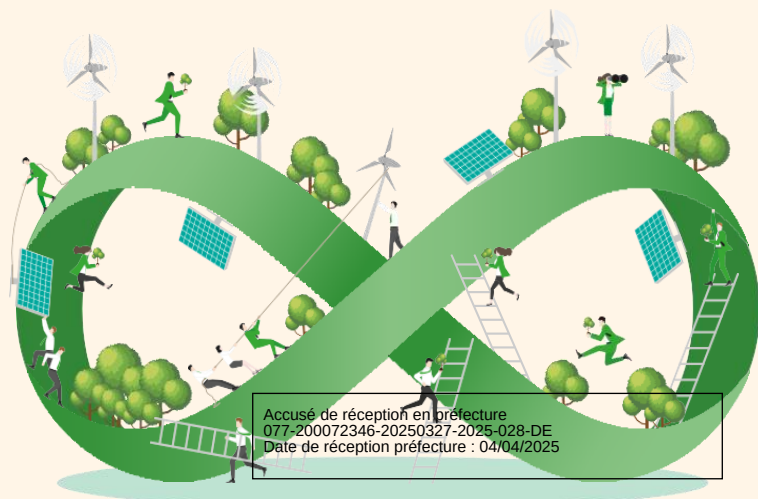


Figure 2: Les étapes d'élaboration du PLUi

Les actions Et projets en Matière de Développement Durable



Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

La création de strates arborées au stade Mahut : un engagement pour la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique :

La plantation d'arbres est régulièrement mise en avant comme une solution efficace pour atténuer le réchauffement climatique, notamment en réduisant les températures ressenties dans les espaces urbains et en limitant l'effet d'îlot de chaleur. Toutefois, les espèces d'arbres traditionnellement choisies ne sont plus toujours adaptées aux nouvelles conditions climatiques, telles que les périodes de sécheresse prolongées et les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes. Il devient dès lors essentiel de réévaluer les choix de plantation pour garantir la durabilité et l'efficacité de ces actions environnementales sur le long terme.



Figure 3: Plantation au Stade Philippe Mahut

Dans ce contexte, la CAPF a lancé en 2023 un projet ambitieux de création de strates arborées sur différents sites du stade Mahut. Ce projet vise à enrichir la biodiversité locale et à lutter contre les effets du réchauffement climatique, tout en prenant en compte les nouvelles réalités climatiques. Il s'inscrit dans une démarche globale de verdissement du territoire et de réduction des nuisances liées à la chaleur urbaine. Pour mener à bien cette initiative, la CAPF s'est associée à l'Office National des Forêts afin de sélectionner des essences d'arbres mieux adaptées aux sécheresses fréquentes et aux températures extrêmes.

En 2024, ce projet a reçu un soutien grâce à une subvention de 10 000 € obtenue dans le cadre du budget participatif Île-de-France (IDF), soulignant ainsi l'adhésion et l'implication active des citoyens dans cette initiative environnementale. Dans cette phase, 10 *Quercus petraea* (chêne sessile) et 8 *Pinus sylvestris* (pin sylvestre) ont été plantés, contribuant ainsi à la diversification des espèces et à leur adaptation aux conditions climatiques futures. Ces choix ont été guidés par l'expertise de l'ONF, et certaines espèces, telles que le *Quercus robur* (chêne pédonculé), le *Quercus sylvestris* (chêne pubescent) ainsi que le chêne bicolore, ont été écartées en raison de leur vulnérabilité face aux sécheresses prolongées et aux températures extrêmes.

Une nouvelle phase de ce projet est prévue pour 2025, avec la poursuite de la plantation d'essences adaptées aux défis climatiques actuels et futurs, renforçant ainsi l'engagement de la CAPF pour la préservation de l'environnement et la résilience du territoire face au changement climatique.

Le Programme Local de l'Habitat : conjuguer lutte contre le changement climatique et réduction des inégalités

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé en conseil communautaire le 28 mars 2024 et exécutoire depuis le 5 juin 2024, est un outil stratégique pour améliorer l'accès au logement et répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. En s'appuyant sur des dispositifs d'amélioration de l'habitat et en renforçant les partenariats avec les propriétaires bailleurs, le PLH s'inscrit à la croisée des objectifs de justice sociale et de transition énergétique.

Des dispositifs pour un habitat plus inclusif et durable

- **Le dispositif RECIF+ : soutenir les copropriétés dans la rénovation énergétique**

Grâce à l'appel à manifestation d'intérêt d'Île-de-France Énergie, le programme RECIF+ accompagne les copropriétés de plus de 10 logements, ciblant 512 ensembles principalement situés dans le Cœur urbain. En favorisant des projets de rénovation énergétique, ce dispositif contribue à réduire les inégalités en matière d'accès à un logement performant et moins énergivore, tout en participant à la transition écologique.

- **L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et Action Cœur de Ville (ACV) : rénover pour revitaliser**

Le lancement opérationnel de l'OPAH-RU est prévu pour l'année 2025, avec les premiers dossiers accompagnés. Ce lancement fait suite à une année 2024 consacrée à l'actualisation et à la validation de la convention en juin. Cette initiative vise à réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur 180 logements sur une période de cinq ans. Cet objectif ambitieux repose sur un effort concerté, incluant des aides complémentaires apportées à la fois par le Pays de Fontainebleau et par les communes concernées.

- **L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Soutenir la rénovation des logements de manière équitable**

Bois-le-Roi, Chartrettes, Héricy, Noisy-sur-École, Samoreau, et Vulaines-sur-Seine bénéficient désormais d'un dispositif dédié, comblant l'absence d'accompagnement issue de la fusion des communautés de communes. La convention signée en 2024 prévoit un objectif énergétique ambitieux : rénover 80 logements sur trois ans, avec un lancement opérationnel dès avril 2025.

- **Le bilan de l'espace France Rénov :**

La tendance reste à la hausse pour ce service tant sur la tenue d'animations dans le cadre de manifestations communales, que sur la demande des habitants. La part de contact pour les copropriétés a augmenté, par suite d'une sensibilisation directe des syndicats de copropriétés.

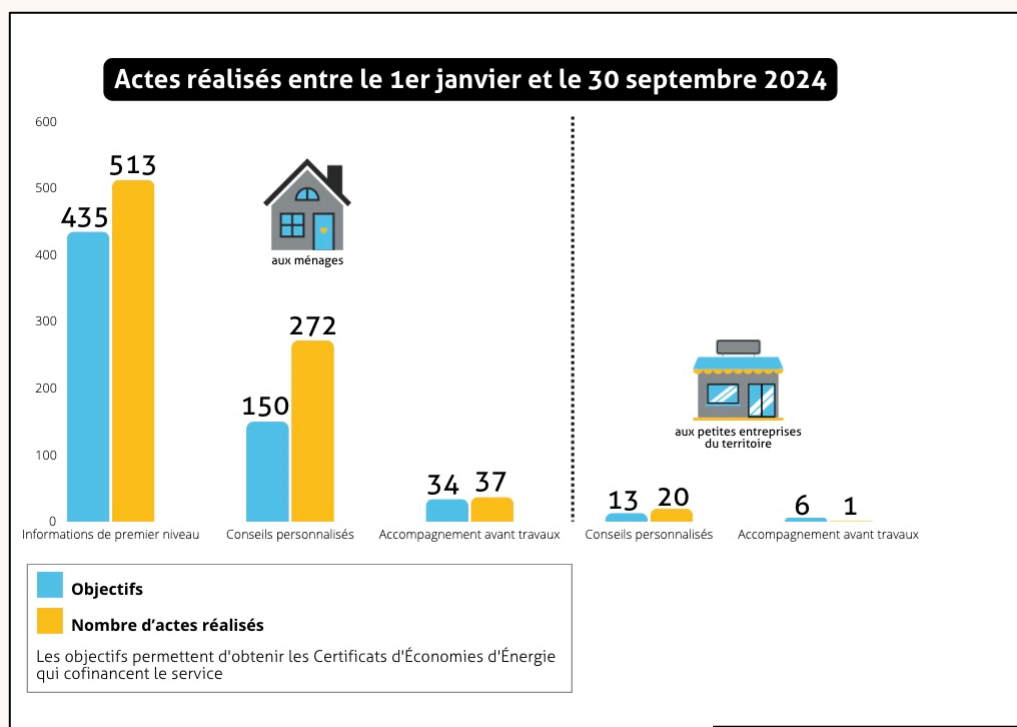


Figure 4: Bilan des actes d'accompagnement France Rénov 2024

Accusé de réception préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Action de la collectivité sur son patrimoine :

 **Piscine de la Faisanderie à Fontainebleau :** Le projet de renouvellement des installations techniques de la Piscine de la Faisanderie à Fontainebleau (en cours et fin prévue pour février), inclut des mesures significatives pour économiser les ressources en eau et en électricité. Le remplacement des filtres existants par des filtres en perlite, pour un coût de 1 million d'euros, permet de réduire drastiquement les consommations d'eau en éliminant les lavages de filtres. De plus, l'installation d'une nouvelle centrale de traitement d'air, pour un investissement de 1 million d'euros, optimise la gestion énergétique. Ces améliorations contribuent à une réduction notable des consommations : 23.5% pour l'eau, 8.6% pour l'électricité et 26.1% pour le gaz.

Ressource	Consommation avant travaux	Consommation après travaux	Gain estimé (Unité)	Gain estimé (%)
Eau (m3/an)	18 212	13 926	4 286 m3	23,5%
Gaz (Mwh/an)	626	572	54 Mwh	8,6%
Electricité (Mwh/an)	1 691	1 249	442 Mwh	26,1%

L'objectif de consommation d'eau par baigneur avant les travaux était de 120 litres par baigneur. Après les travaux, cet objectif sera réduit à 43 litres par baigneur.

 **Isolation du gymnase Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine (en cours) :** Le projet de rénovation thermique du gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine, d'un coût total de 2,5 millions d'euros, vise à améliorer considérablement l'efficacité énergétique du bâtiment. L'isolation par l'extérieur des murs et la réfection complète de l'isolation en toiture permettront de réduire significativement les déperditions thermiques. De plus, la mise en place d'une pompe à chaleur utilisant l'énergie électrique au lieu du gaz optimisera la gestion énergétique. Ces améliorations contribueront à une réduction notable des consommations énergétiques : de 242,88 kWh/m²/an à 74,31 kWh/m²/an, soit une baisse de 69,4% pour la consommation énergétique, et de 31 389 € à 10 013 € par an, soit une diminution de 68,1% pour les coûts annuels.

 **Relamping du stade Benjamin Gonzo à Avon :** Ce projet achevé en 2024 pour un coût total de 100.000 €, a permis de transformer l'éclairage du site en adoptant des technologies modernes et durables. Les anciens équipements énergivores ont été remplacés par des luminaires LED de haute performance, offrant une luminosité accrue, un meilleur rendu des couleurs et une consommation énergétique réduite. Ce nouvel éclairage, réglé avec précision et contrôlé par une gestion automatisée répond aux besoins des utilisateurs tout en respectant les normes environnementales. Le gain énergétique en pleine puissance pour le site est de **15 600 W**, soit une réduction de la consommation totale de **29,5 %**. En outre, des travaux de renforcement, comme le traitement anticorrosion des mâts, ont été réalisés pour assurer la pérennité des installations. Grâce à ces améliorations, le stade offre désormais des conditions optimales pour la pratique sportive, tout en incarnant un exemple d'efficacité énergétique et de modernisation réussie.

 **Poursuite de la conversion du parc automobile :** En 2024, la CAPF poursuit activement la conversion de son parc automobile vers des solutions plus écologiques. Deux nouveaux véhicules hybrides, une Toyota Yaris et une Peugeot 208, ont été acquis, portant à quatre le nombre de véhicules à faibles émissions au sein de la flotte, comprenant désormais deux hybrides et deux véhicules entièrement électriques. Parallèlement, la CAPF a investi dans cinq vélos électriques reconditionnés, achetés auprès de l'entreprise locale Blow Cycle, pour les déplacements professionnels de ses agents. Ces vélos ont bénéficié d'une subvention de 4 000 euros de la Région Île-de-France dans le cadre du budget participatif écologique et solidaire. Ces initiatives illustrent l'engagement de la CAPF en faveur d'une mobilité durable et d'une gestion responsable de ses ressources, contribuant ainsi à la réduction de son empreinte carbone.

La lutte contre le changement climatique au cœur des actions de sensibilisation et de formation :

En 2024, le Pays de Fontainebleau a renforcé son engagement en matière d'éco-exemplarité à travers plusieurs initiatives destinées à ses agents et partenaires locaux. Ces actions, intégrées dans la charte d'éco-exemplarité finalisée au cours de l'année, ont été élaborées avec la participation d'un représentant de chaque service, assurant ainsi une approche collaborative et adaptée aux besoins de chaque entité.

Formations à l'éco-conduite et au numérique responsable :

Dans le cadre de cette démarche, une formation à l'écoconduite a été organisée pour 24 agents, dans le but de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels. Ce programme a permis de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques de conduite permettant de limiter les consommations de carburant et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En parallèle, une autre session de sensibilisation au numérique responsable a été mise en place pour 24 agents de l'agglomération, un agent du SMICTOM, ainsi qu'un agent du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF). Cette formation a porté sur l'optimisation des ressources numériques, la gestion des déchets électroniques et la réduction de l'impact environnemental du numérique.



Figure 5: Formation à l'éco-conduite

Atelier sur les consignes de tri : À la fin de l'année, un atelier a été organisé pour rappeler les consignes de tri, réunissant les agents de la collectivité ainsi que deux représentants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), avec lequel les nouveaux locaux sont partagés. Cet atelier a permis d'éclaircir les procédures de tri, et de renforcer la collaboration entre les différentes institutions sur la gestion des déchets.

Fête du vélo – Mai 2024 : Le 5 mai 2024, le Pays de Fontainebleau a organisé l'événement "Le Pays de Fontainebleau fête le vélo", un moment de convivialité et de sensibilisation à la mobilité durable, au Grand Parquet, en partenariat avec l'association La Vie à Vélo. Cette première édition a attiré entre 400 et 500 participants, qui ont pu profiter d'une après-midi riche en animations, conférences, ateliers de prévention à la sécurité routière, ainsi que d'un village d'exposants, de stands avec des associations locales du territoire, et de food-trucks. Des animations musicales ont également animé l'événement, créant une atmosphère festive et dynamique. Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'initiative nationale "Mai à Vélo", qui a pour objectif de promouvoir la pratique du vélo comme mode de transport durable à travers toute la France.

Ces différentes actions témoignent de la volonté du Pays de Fontainebleau de promouvoir des pratiques éco-responsables et de renforcer la collaboration entre ses agents et partenaires locaux dans le cadre du développement durable.

Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

Le Pays de Fontainebleau : Territoire Engagé pour la Nature

Le Pays de Fontainebleau a été distinguée en 2024 par le label « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN), attribué par l'Office français de la biodiversité (OFB), pour ses actions en faveur de la biodiversité et de la transition écologique. Plusieurs initiatives ont contribué à cette reconnaissance, réparties sur trois axes principaux :



Aménagement du territoire :

- Protéger la biodiversité et les continuités écologiques dans le futur PLUi
- Lutter contre la pollution lumineuse dans les parcs d'activités OAP...

Préservation de la biodiversité locale :

- Former les agents et les élus à la gestion écologique des espaces verts ;
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques respectueuses de l'environnement (Protection du captage de Perthes-en-Gâtinais contre les pollutions diffuses)
- Consolider la gestion alternative des équipements communautaires

Sensibilisation et mobilisation citoyenne :

- Poursuivre la campagne « Forêt belle » en l'associant à un temps fort pour la préservation de la biodiversité ;
- Sensibilisation des enfants à la nature et au climat ;
- Communiquer auprès du public par tous les moyens disponibles pour faire connaître et valoriser la biodiversité.

Ces actions montrent l'implication active de la CAPF pour préserver son environnement naturel et promouvoir une gestion durable des espaces communs.

Retour sur la formation à la gestion écologique des espaces verts :

Dans le cadre de la démarche de sensibilisation et de formation à la gestion écologique des espaces verts, une première session de formation a été organisée en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement. Cette session, destinée aux agents et élus des communes, a permis d'aborder trois grands thèmes : la compréhension des enjeux de la biodiversité, la diversité des milieux et des usages, ainsi que la gestion des milieux. Chaque thème a été illustré par des visites sur le terrain, avec notamment le stade Philippe Mahut à Fontainebleau, l'île du Berceau à Samois-sur-Seine et le parc de la mairie de Bois-le-Roi. La session a été structurée en deux temps : une présentation théorique de 2 heures suivie de 1h30 sur site.



Figure 6: Formation à la gestion écologique au siège

Ce premier groupe de formation a réuni 17 participants issus des communes d'Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Chartrettes, Fontainebleau, Samois-sur-Seine, Samoreau, Recloses et Vulaines-sur-Seine. Cette initiative a permis de renforcer la compréhension des enjeux écologiques locaux et d'encourager des pratiques plus respectueuses de la biodiversité dans la gestion des espaces verts publics.

D'autres sessions seront proposées en 2025 pour les communes n'ayant pas encore participé, afin de permettre à un plus grand nombre d'agents et d'élus de bénéficier de cette formation. Ces nouvelles sessions viseront à poursuivre la sensibilisation et le partage de bonnes pratiques en matière de gestion écologique des espaces verts, toujours dans une démarche concrète et adaptée aux réalités locales.



Figure 7: Visite du Parc de la Mairie de Bois-le-Roi

Retour sur la stratégie de communication auprès du public autour de la biodiversité :

La sensibilisation du public à la préservation de la biodiversité a été soutenue par une stratégie de communication diversifiée. Un logo, « Biodiversité, tous vivants ! », a été créé pour incarner ce message et renforcer son impact. Par ailleurs, une page internet dédiée a été mis en ligne (<https://www.pays-fontainebleau.fr/biodiversite-tous-vivants/>). Il propose des informations sur la biodiversité locale, des actualités, des événements, ainsi que des ressources pédagogiques. Ces initiatives participent à la valorisation du patrimoine naturel et à la sensibilisation du public à son importance.



Figure 8: Logo de la CAPF pour les actions biodiversité

Le Pays de Fontainebleau : Collectivité « Zéro Phyt'Eau »

En 2024, la CAPF a été honorée par l'attribution du Trophée « ZÉRO PHYT'Eau », une distinction décernée par le Département de Seine-et-Marne aux collectivités ayant totalement cessé l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics depuis au moins deux ans.

Depuis 2017, la CAPF a adopté des méthodes alternatives pour l'entretien de ses équipements communautaires, notamment les terrains de sport. Par exemple, au Stade Mahut à Fontainebleau, l'entretien des terrains engazonnés est assuré sans recours aux produits phytosanitaires, grâce à l'utilisation de techniques telles que le peignage du gazon et le semis de regarnissage.



Figure 9: Remise du trophée Zéro Phyt'Eau à Françoise Bichon-Lhermitte, déléguée à la biodiversité

Accusé de réception en préfecture
077-2000972346-20250927-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Cette distinction témoigne de l'engagement de la CAPF en matière de transition écologique et de gestion durable de ses espaces publics, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement local.

La lutte contre les espèces invasives :

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés à la prolifération des colonies de frelons asiatiques et des risques qu'elles représentent pour ses habitants, la CAPF s'engage activement dans une lutte collective et volontaire contre ce nuisible présent sur son territoire.

En 2024, pour la deuxième année consécutive, la CAPF poursuit son partenariat avec le GDSA 77, qui a permis la réalisation de six interventions sur son territoire. Ce partenariat, initié en juin 2023, vise à garantir une gestion coordonnée et efficace de la problématique des frelons asiatiques. Il s'inscrit dans un cadre sécurisé tant sur le plan sanitaire qu'environnemental, en se limitant aux interventions sur le domaine public et privé des 26 communes de l'agglomération.

Depuis le début du partenariat, un total de 14 interventions a été réalisé entre septembre 2023 et novembre 2024, principalement pour la destruction de nids secondaires, dans le but de limiter la propagation de cette espèce invasive et de protéger la sécurité des habitants.



Figure 10: frelon asiatique

En parallèle, un autre problème de nuisibilité lié aux espèces invasives se pose sur le territoire, celui des chenilles processionnaires, présentes notamment sur des équipements communautaires tels que le port de Valvins et le stade Mahut. Ces chenilles, bien que moins médiatisées, représentent un danger sanitaire majeur en raison de leurs poils urticants qui peuvent provoquer de graves réactions allergiques chez les humains et les animaux. Pour y faire face, la CAPF met en œuvre un programme de piégeage sur ses équipements afin de limiter leur prolifération et de protéger la santé publique. Cette action, intégrée à la gestion des nuisibles, est complémentaire à celle concernant les frelons asiatiques et participe de manière proactive à la préservation du cadre de vie des habitants du territoire.

Création d'une pompe à eaux noires pour les plaisanciers au Port de Valvins :

Ce projet vise à améliorer les services offerts aux usagers du port en facilitant l'évacuation des eaux usées des bateaux. La nouvelle installation permet de garantir une gestion plus efficace et écologique des eaux noires, contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau du port et à l'amélioration des conditions sanitaires. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de respect de l'environnement, offrant aux plaisanciers un service essentiel et contribuant à la durabilité des infrastructures portuaires.



Figure 11: Le port de Valvins

Coordination de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Pour exercer sa compétence GEMAPI, le Pays de Fontainebleau s'appuie sur une coopération active avec plusieurs syndicats de bassins versants. Ces collaborations permettent d'assurer une gestion durable des cours d'eau, des zones humides et des risques d'inondation à l'échelle du territoire.

Accusé de réception en préfecture
07/12/2024 à 10h37
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le territoire du Pays de Fontainebleau s'organise autour de plusieurs bassins versants, avec une prépondérance du bassin de la Seine à Fontainebleau, géré par le SEMEA. Ce syndicat, qui couvre la majorité du territoire, constitue un partenaire essentiel pour l'agglomération. En parallèle, l'agglomération collabore avec le Syndicat Mixte des 4 Vallées de Brie et l'EPAGE du bassin du Loing, selon les besoins spécifiques de ces zones.

Les élus délégués, présents dans les instances de gouvernance des syndicats, veillent à la cohérence entre les actions portées par ces organismes et les réflexions stratégiques de l'agglomération.

À travers cette compétence, l'agglomération assure l'entretien et la gestion des cours et plans d'eau, tout en mettant en œuvre des actions de prévention des inondations, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes aquatiques et à la résilience du territoire face aux risques naturels

Réalisation du SEMEA en 2024 :

- **Etude de définition du programme d'entretien et d'aménagement des petits affluents de Seine :** ce travail permet de garantir une gestion durable des petits affluents, en conciliant protection écologique, prévention des inondations, et amélioration des fonctionnalités hydrauliques ;
- **Mise en place d'un éco pâturage dans le marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière :** cette initiative vise à préserver cet espace naturel sensible tout en favorisant la biodiversité, grâce à l'introduction de Highland Cattles, une race rustique adaptée à ce type de milieu. En 2024, les étapes nécessaires à l'installation ont été réalisées, incluant le plan de financement, les demandes de devis et la mise en place des clôtures pour sécuriser les zones de pâturage. La mise en pâturage effective des Highland Cattles est prévue pour mars 2025, permettant de renforcer la gestion écologique et durable de ce marais emblématique du territoire.



Figure 12: Logo du SEMEA

Réalisations du SM4VB en 2024 :

- **Étude globale et "focus" inondation à Chartrettes :** cette étude met en évidence les enjeux liés au bassin versant, caractérisés par des débits de crue importants et des phénomènes extrêmes ayant causé des dégâts significatifs en 2016. Une modélisation hydraulique a été réalisée pour analyser la capacité des ouvrages existants, tandis que des aménagements comme la remise à ciel ouvert du ru des Rosières et l'acquisition foncière sont proposés pour améliorer la gestion des eaux et réduire les risques. La proposition de scénario, compte tenu des enjeux, ne fait pour le moment pas partie du plan de charge du SM4VB.



Figure 13: Logo du SM4VB

- **Entretien du ru de la vallée Javot** : les travaux concernent une longueur totale de 6 000 mètres linéaires, répartis sur les communes de Fontaine-le-Port, Héricy, Féricy et Machault, au niveau du hameau de Villers. Une portion d'environ 6 km est encore en cours pour un montant total de 16 590 € TTC.

La protection de la ressource en eau : une priorité pour le Pays de Fontainebleau

Depuis le 1er janvier 2018, le Pays de Fontainebleau est responsable de la compétence eau potable pour l'ensemble de ses 26 communes, en plus de la gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Cette compétence consiste à assurer la production, la distribution d'eau potable de qualité, et la maintenance des infrastructures nécessaires, tout en veillant à la protection de la ressource et à l'efficacité du service public.

En 2024, l'agglomération a poursuivi ses efforts pour garantir la qualité et la pérennité de ce bien précieux, en mettant en œuvre de nombreux projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

La télérelève au service de la gestion durable de l'eau

Depuis plusieurs années, la CAPF déploie la télérelève pour moderniser son réseau d'eau potable. Ce projet s'est poursuivi activement en 2024, avec le remplacement progressif des anciens compteurs par des modèles connectés, équipés de modules de communication. Ces nouveaux compteurs intelligents mesurent la consommation en temps réel et transmettent ces données via un réseau d'antennes et de répéteurs, installés stratégiquement sur le territoire pour assurer une couverture optimale.

Les avantages de cette technologie sont nombreux. Pour les usagers, elle permet un suivi précis de leur consommation d'eau, garantissant une facturation juste et transparente.

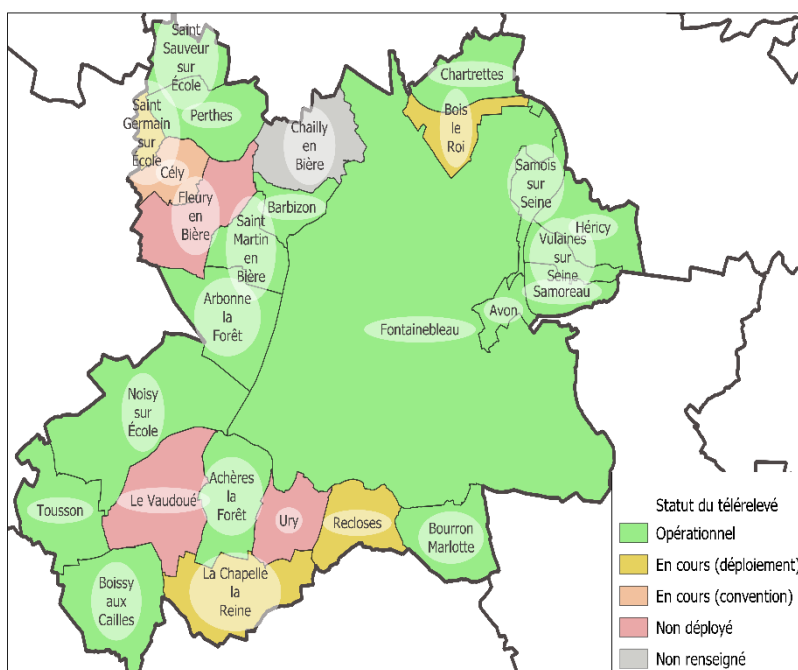


Figure 14: Carte d'avancement de la télérelève

De plus, des alertes en temps réel sont envoyées en cas de fuites ou d'anomalies, permettant une intervention rapide pour limiter les pertes et éviter des surconsommations non détectées. Pour le réseau, la télérelève permet une détection précoce des dysfonctionnements, tels que les fuites, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et plus durable de la ressource en eau.

Ce projet est réalisé en partenariat avec Veolia, dans une démarche visant à garantir une gestion durable de l'eau. Grâce à cette collaboration, la CAPF poursuit son engagement pour une gestion innovante de l'eau, alliant préservation de la ressource et amélioration de la qualité du service pour les habitants du Pays de Fontainebleau.

Un schéma directeur d'assainissement intercommunal pour une gestion optimale des eaux usées et pluviales

L'agglomération a poursuivi, en 2024, l'élaboration du schéma directeur d'assainissement pour les 14 communes concernées. Il s'agit de :

- ✚ Groupe 1 : Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, la Chapelle-la-Reine, Ury ;
- ✚ Groupe 2 : Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Recloses, Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Saint-Martin-en-Bière ;
- ✚ Groupe 3 : Avon, Fontainebleau et Samois-sur-Seine.

Une fois opérationnel, cet outil stratégique contribuera directement à :

- ✚ Réduire les pertes et infiltrations dans les réseaux, optimisant ainsi la gestion des ressources.
- ✚ Prévenir les défaillances techniques et améliorer la durabilité des infrastructures.
- ✚ Protéger les milieux naturels en garantissant un traitement optimal des eaux usées et pluviales.

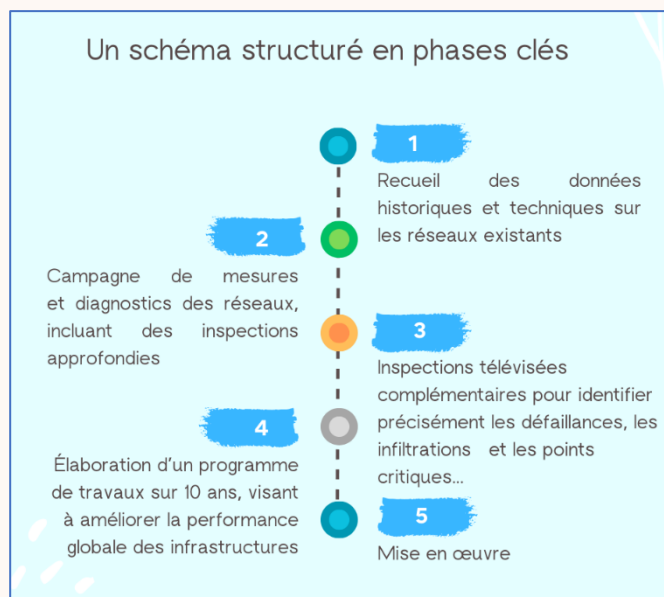


Figure 15: Les étapes clés d'un SDA

L'année 2024 marque une nouvelle étape clé pour l'étude du schéma directeur d'assainissement :

- ✚ Lancement de la phase 2 sur Avon, Fontainebleau et Samois-sur-Seine avec la réalisation d'inspections télévisées des réseaux ;
- ✚ Lancement de la phase 3 pour les communes du Vaudoué, Noisy-sur-École, Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, et Saint-Martin-en-Bière avec des visites à domicile et des contrôles de conformité des branchements.

Réhabilitations ciblées pour des réseaux plus performants

Pour améliorer la gestion des réseaux d'eau et garantir leur efficacité, plusieurs réhabilitations ciblées ont été mises en place, visant à optimiser la performance des infrastructures tout en réduisant leur impact environnemental. A titre d'exemple :

- ✚ **Lutte contre les eaux claires parasites** : les eaux claires parasites sont des eaux non usées, comme les eaux de pluie, qui s'infiltrent dans les réseaux d'eaux usées, augmentant ainsi leur capacité et réduisant leur efficacité. Parmi les exemples concrets, le réseau d'eaux usées de la résidence de Mongertmont, à Saint-Sauveur-sur-École, a fait l'objet d'une réhabilitation par chemisage. Cette technique innovante permet de limiter les infiltrations d'eaux parasites, améliorant ainsi la capacité de traitement et réduisant les surcharges inutiles dans les stations d'épuration.



Figure 16: Résidence Mongertmont

Accusé de réception en préfecture
077-2000972346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Concrètement, cela a permis une réduction d'environ 10 m³/h des eaux claires parasites,

✚ **Renouvellement des canalisations vétustes** : Les canalisations vétustes sont une source de fuites d'eau et de dysfonctionnements dans le réseau de distribution. À Fontainebleau, une conduite d'eau potable devenue vétuste et susceptible de compromettre l'intégrité de la rue, a été remplacée sur un linéaire de 500 mètres. Cette réhabilitation permet d'assurer une distribution d'eau potable fiable et sécurisée, tout en préservant l'intégrité des infrastructures urbaines. De même, à Boissy-aux-Cailles, un renouvellement d'une conduite d'eau potable a été effectué. Le linéaire total posé pour ces travaux a été de 354,2 mètres linéaires, avec un report des branchements et le renouvellement des branchements en plomb. Ces actions permettent de prévenir les fuites et renforcent l'intégrité des réseaux, assurant une meilleure gestion de la ressource en eau.



Figure 17: Travaux à Boissy-aux-Cailles

Améliorer l'eau potable : une priorité sanitaire et écologique

Garantir un accès à une eau potable de qualité est un enjeu majeur pour la santé publique et la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises pour moderniser les infrastructures et anticiper les besoins futurs.

- **Renouvellement des branchements en plomb** : afin de garantir une eau potable de qualité et sécurisée, une campagne de remplacement des branchements en plomb a été menée à Héricy, sur plusieurs rues, dont le chemin des Martyrs et la ruelle aux Murs. Entre 40 et 50 branchements ont ainsi été remplacés, contribuant à l'amélioration de la distribution d'eau et à la prévention des risques sanitaires liés à l'utilisation de matériaux obsolètes. Ces travaux font partie d'une démarche globale de modernisation des infrastructures pour assurer la sécurité et la santé des habitants.



Figure 18: Travaux à Héricy

- **Étude du schéma directeur eau potable** : une étude globale a été lancée pour établir le schéma directeur de l'eau potable. Cette étude vise à réaliser un état des lieux complet des infrastructures existantes et à s'assurer que les ressources et le réseau de distribution d'eau potable permettent une desserte satisfaisante des usagers. Elle évaluera également les besoins en eau à moyen et long terme, afin de sécuriser les ressources existantes et d'anticiper les évolutions nécessaires pour faire face aux enjeux de croissance démographique et de changement climatique.

L'objectif est de définir une politique cohérente et des orientations pertinentes adaptées à l'ensemble du territoire. Cette démarche permettra de programmer des actions concrètes, d'explorer de nouvelles sources d'approvisionnement et de gestion de l'eau, et d'optimiser l'organisation du territoire en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Cette réflexion globale s'inscrit dans une volonté de gestion raisonnée et responsable des ressources en eau, essentielle pour la pérennité et la résilience de notre territoire face aux défis futurs.

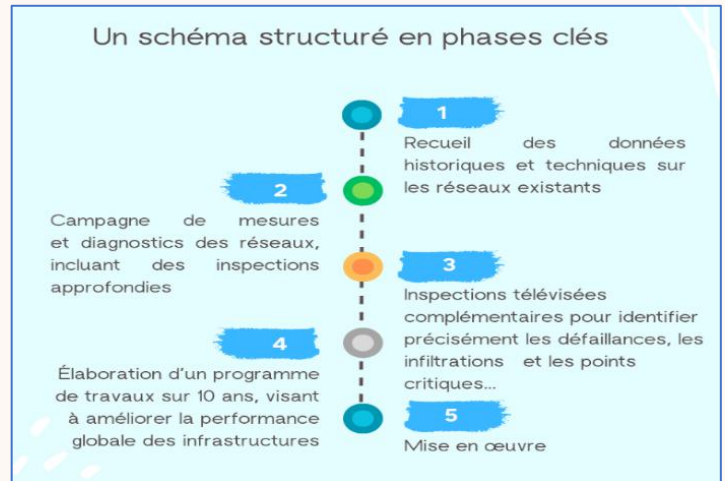


Figure 19: Les étapes clés d'un SDEP

Des contrôles réguliers pour une gestion proactive

Dans le cadre de la gestion durable des infrastructures hydrauliques, un contrôle régulier de la conformité des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales est mené dans plusieurs communes du territoire. Ce suivi rigoureux permet de s'assurer du bon fonctionnement des installations et de prévenir les dysfonctionnements pouvant affecter la qualité de l'eau ou la performance du réseau. Par exemple, des contrôles sont réalisés à Chartrettes, Perthes et Héricy, ainsi que dans d'autres communes du secteur.

En complément des inspections, des opérations de curage préventif sont effectuées chaque année. Ces curages permettent de maintenir la capacité des canalisations en éliminant les éventuelles obstructions, telles que les dépôts, les sédiments ou les déchets, et ainsi assurer un écoulement optimal des eaux usées et pluviales. Ces mesures préventives sont essentielles pour préserver la qualité de l'eau, éviter les risques de débordements ou d'inondations, et garantir un service fiable et durable aux habitants.

Aires d'alimentation de captages : préserver la ressource à sa source

Sur le territoire, plus de 30 captages alimentent le réseau en eau potable via des eaux souterraines. Pour protéger cette ressource essentielle, l'agglomération met en place des périmètres de protection des captages et des aires d'alimentation, englobant l'ensemble du bassin versant concerné.

Les périmètres de protection visent à prévenir les pollutions accidentelles et ponctuelles, en définissant des zones immédiates, rapprochées et éloignées autour des points de captage. Quant aux aires d'alimentation, elles ciblent les surfaces où l'eau s'infiltré ou ruisselle, afin de lutter contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles.

En collaboration avec les services de l'État, l'agglomération déploie des programmes d'action spécifiques, fondés sur des diagnostics territoriaux, pour réduire les pressions sur la ressource et garantir sa qualité sur le long terme.

✚ **Focus : programme de protection du captage de Perthes :** la commune de Perthes est alimentée par un captage d'eau souterraine qui nécessite un traitement préalable avant distribution, en raison de concentrations en nitrates et en pesticides dépassant les normes de qualité. Afin de répondre à ces défis, l'agglomération a défini l'aire d'alimentation de ce captage pour identifier les zones où des mesures de lutte contre les pollutions diffuses sont nécessaires. Un programme d'action spécifique a été lancé en 2024 pour limiter les pollutions issues des activités agricoles et non agricoles. Une première rencontre a eu lieu en novembre, réunissant les élus des communes concernées, les acteurs agricoles, le bureau d'étude SCE chargé de l'animation, et la CAPF.



Figure 20: Illustration d'une exploitation agricole

Ce programme vise, à long terme, à assainir l'eau souterraine afin de ne plus nécessiter de traitement avant sa mise en distribution. Cette démarche illustre l'engagement de l'agglomération en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau, essentielle pour répondre aux enjeux sanitaires et écologiques du territoire.

Action continue sur les déchets :

Depuis 2018, l'agglomération a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.

✚ **Le service Allo Déchets pour la collecte des encombrants :** afin de répondre aux objectifs réglementaires de réduction et de valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique. Les données 2024 ne sont pas disponibles à ce jour.

✚ La collecte et la valorisation des biodéchets des professionnels :

- **Bilan collecte MOULINOT :** née de l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets menée depuis 2019 par le syndicat dans le cadre du projet « l'Assiette Durable », la collecte des biodéchets s'est poursuivie en 2024 auprès de 3 établissements (la collecte a cessé au mois de mars pour l'INSEAD) :

Tableau 1: Bilan de la collecte des biodéchets auprès des établissements du territoire

ÉTABLISSEMENT	BIODÉCHETS COLLECTÉS
INSEAD	6,04 tonnes
Lycée URUGUAY	9,72 tonnes
Lycée FRANCOIS 1er	13,47 tonnes
TOTAL	29,24 tonnes

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Tableau 2: Bilan collecte des restaurants scolaires et PAV sur le territoire du SMICTOM

2024	Déchets alimentaires collectés (en kg)
Janvier	6 632
Février	12 368
Mars	19 415
Avril	9 923
Mai	19 055
Juin	16 906
Juillet	11 724
Août	1 138
Septembre	17 058
Octobre	17 601
Novembre	19 766
Décembre	15 080
TOTAL	166 666

- **Composteurs mis en place chez les professionnels :**
 - Fondation Poidatz à Chailly-en-Bière ;
 - « La Buvette » à Samoreau ;
 - Le « Monument Café » à Fontainebleau ;



Campagne « Forêt Belle »

- **Liste des ramassages de déchets accompagnés par le SMICTOM en 2024**

Tableau 3: Récapitulatif des opérations de ramassages soutenues par le SMICTOM en 2024 sur la CAPF

Date	Organisateur	Lieu
19/03/2024	Opération de ramassage de déchets Parc du Bel Ebat Avon	Ecole Félice Avon
28/03/2024	Opération de ramassage de déchets Berges de Seine Samois-sur-Seine	Ecole Alfred Binet Samois-sur-Seine
29/03/2024	Opération de ramassage de déchets Berges de Seine Samois-sur-Seine	Ecole Alfred Binet Samois-sur-Seine
02/04/2024	Opération de ramassage de déchets Forêt aux abords de l'Ecole des Viarons de Bois-le-Roi	Ecole des Viarons Bois-le-Roi
04/04/2024	Opération de ramassage de déchets Parc de la Mairie de Bois-le-Roi	Ecole des Viarons Bois-le-Roi
04/06/2024	Opération de ramassage de déchets Grand Parquet Fontainebleau	SNCF Réseau

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

07/06/2024	Opération de ramassage de déchets Lisière de Forêt Avon	Ecole du Haut Changis Avon
25/06/2024	Opération de ramassage de déchets Le Grand Canal Fontainebleau	Ecole Paul Mathéry Avon
17/09/2024	Opération de ramassage de déchets Marre des Déchets Fontainebleau- route des Fontaines	Mairie de Fontainebleau
22/09/2024	Opération de ramassage de déchets Rocher Canon Fontainebleau	Association Fanatic Climbing

Tableau 4: Les stands de sensibilisation à la lutte contre les dépôts sauvages

18 et 19 mai 2024	Pêche aux déchets Naturiales Fontainebleau	Mairie de Fontainebleau
01 juin 2024	Pêche aux déchets Comment Agir sur ma planète » Cély-en-Bière	Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
23 juin 2024	Stand longue vie des déchets Fête de l'été Avon	Mairie d'Avon
29 juin 2024	Stand longue vie des déchets Tournoi de football Philippe Mahut	Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
6 octobre 2024	Pêche aux déchets (et basket tri) Ronde à Vélo	Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais

- 6ème édition des Journées Forêt Belle :

Pour la CAPF :

26 communes participantes
+
2 établissements scolaires

Au global (sur l'ensemble du territoire communes CAPF et hors CAPF) :

6 tonnes de déchets ramassés dont 2,22 tonnes d'ordures ménagères, 880 kg de verre, 400 kg d'emballages et 2,5 tonnes



Opération « coup de poing » :

Nettoyage de la RD 138

Figure 21: Affiche Forêt Belle 2024

- ✚ **Semaine Européenne de la réduction des déchets :** dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), qui s'est tenue du 16 au 24 novembre 2024 sur le thème de l'alimentation durable, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre sur le territoire de la CAPF.

Les actions suivantes ont marqué cette semaine de sensibilisation :

- Un stand « récup' » lors de la « Journée des réparations » à Bois-le-Roi, visant à promouvoir la réparation et la réutilisation d'objets ;
- Une campagne de pesée des déchets alimentaires à la résidence autonomie Jean Fontenelle d'Avon, afin de sensibiliser les résidents à la réduction du gaspillage alimentaire ;
- L'inauguration des composteurs au Monument Café de Fontainebleau, une initiative visant à encourager le compostage au cœur de la ville ;



Figure 22: Communication SERD 2024

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception en préfecture : 03/04/2025

- Le transfert et la récolte de compost à la résidence Bernard Palissy d'Avon, pour favoriser une gestion locale et durable des déchets organiques ;
- La tenue de la 3e réunion de la Commission de Concertation sur l'Élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), visant à définir les actions locales en matière de réduction des déchets.

Ces actions ont permis de sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets, avec un focus particulier sur la durabilité et la gestion des déchets alimentaires.

Communication sur le compostage collectif et individuel et l'obligation de tri à la source des biodéchets :

Pour encourager une gestion durable des biodéchets, la communication autour du compostage, tant individuel que collectif, et l'obligation de tri à la source sont des enjeux essentiels. En 2024, des actions concrètes ont été mises en place pour sensibiliser la population et favoriser la pratique du compostage, avec la distribution de composteurs individuels, l'inauguration de sites de compostage collectif et la promotion de ces initiatives lors d'événements locaux.



Figure 23: Animations autour du compostage

Tableau 5: Nombre de composteurs individuels vendus en 2024

ACHERES LA FORET	29	LE VAUDOUE	11
ARBONNE LA FORET	15	NOISY SUR ECOLE	18
AVON	50	PERTHES EN GATINAIS	26
BARBIZON	20	RECLOSES	16
BOIS LE ROI	82	SAINT GERMAIN SUR ECOLE	1
BOISSY AUX CAILLES	2	SAINT MARTIN EN BIERE	8
BOURRON MARLOTTE	36	SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	11
CÉLY EN BIERE	13	SAMOIS SUR SEINE	37
CHAILLY EN BIERE	33	SAMOREAU	38
CHARTRETTES	34	TOUSSON	2
FLEURY EN BIERE	9	URY	18
FONTAINEBLEAU	69	VULAINES SUR SEINE	36
HERICY	39		
LA CHAPELLE LA REINE	24		

Soit 677 composteurs sur l'ensemble du territoire

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- **Nombre de composteurs individuels distribués dans le cadre de mise à disposition aux communes :**

439 composteurs distribués dans ce cadre
+ sensibilisations à Fontainebleau le samedi 27 avril 2024
(au centre de loisirs de la Faisanderie) et le 22 juin 2024

Tableau 6: Sites de compostage collectif mis en place

Commune	Site	Date d'inauguration
Fontainebleau	Résidence Bonaparte	26/03/2024 (Tous au Compost)
Fontainebleau	Rue des Pleus (en partenariat avec Compost et Nous et la Mairie de Fontainebleau)	17/04/2024
Avon	Résidence du Parc	21/06/2024
Avon	Résidence autonomie Jean Fontenelle	28/06/2024
Bois le Roi	Crèche Associative « Dessine-moi un mouton »	04/10/2024
Avon	Résidence « Domaine des Bellingants »	13/11/2024



Figure 24: Atelier compostage collectif

Tableau 7: Promotion du compostage lors de stands à l'occasion de manifestations locales

Date	Manifestation
1 ^{er} mai 2024	Salon gastronomique à Samois-sur-Seine
18 et 19 mai 2024	Naturiales à Fontainebleau
1 ^{er} juin 2024	« Comment agir pour ma planète » - CAPF



Figure 24: Stand SMICTOM - ALSH de Cély-en-Bière

Tableau 8: Bilan opération « Tous au Compost » en 2024

Date	Évènement
23 mars 2024	Stand compostage au Troc aux plantes d'Achères-la-Forêt
26 mars 2024	Inauguration des composteurs de la résidence Bonaparte à Fontainebleau
27 mars 2024	Opération de transfert de compost à la résidence Bernard Palissy à Avon
28 et 29 mars 2024	3 animations scolaires compostage à l'école Alfred Binet de Samois-sur-Seine
1 ^{er} avril 2024	1 animation scolaire compostage à l'école Félice d'Avon

Le déploiement de la stratégie du tri à la source des biodéchets :

Le déploiement des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les biodéchets, commencé fin 2023, a été poursuivi, avec un total de 99 bornes installées à la fin de l'année sur l'ensemble du territoire du SMICTOM. Une collecte des déchets alimentaires a été mise en place pour les restaurants scolaires à partir de janvier 2024. En fin d'année, 42 établissements bénéficient désormais de cette collecte spécifique. Enfin, une réunion publique sur les biodéchets a été organisée le 8 octobre 2024, à destination des résidences bellifontaines, en partenariat avec la Mairie de Fontainebleau et l'association Compost et Nous.



Figure 25: PAV SMICTOM

FOCUS SUR NOS BIODÉCHETS

DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, trier ses biodéchets est devenu un geste essentiel !

Que ce soit en pratiquant le compostage dans nos jardins ou dans les espaces verts de nos résidences, chaque action compte pour diminuer notre impact sur l'environnement. Pour ceux qui ne peuvent pas composter, des bornes d'apport volontaire ont été implantées pour déposer les déchets alimentaires.

Le 1^{er} bilan de la collecte est très encourageant avec près de 35 tonnes collectées depuis le début de l'année. Pour rappel, 80 bornes ont été déployées sur l'ensemble du territoire du SMICTOM !

Une seconde phase d'implantation aura lieu dans le courant de l'année, notamment dans les zones les plus denses.



Borne d'apport volontaire pour les déchets alimentaires

Le centre de tri qui accueille nos biodéchets nous félicite pour la qualité du tri qui est globalement très bonne.

Nous rappelons toutefois de :

- > ne pas déposer de sacs en plastique
- > ne pas déposer de déchets de jardin (tontes de pelouse, branchages, etc.)
- > ne pas déposer d'emballages type bouteilles, canettes, cartons...

Pour accompagner ce nouveau geste : un kit* composé d'un bioseau, d'un lot de sacs kraft et d'un mémo tri est disponible à l'accueil de votre mairie après avoir répondu au questionnaire en ligne : <http://bit.ly/3tHln0t>

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://www.smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires/>

*dispositif adapté pour la ville de Fontainebleau

Figure 26: les Biodéchets au cœur de la lettre d'info SMICTOM

Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Développement de l'offre des transports en commun : pour une mobilité durable et accessible

La CAPF renforce son engagement pour une mobilité accessible, inclusive et respectueuse de l'environnement. Qu'il s'agisse du renouvellement du Pass'Local pour les seniors, du soutien au Pass Imagine R pour les lycéens, ou encore du développement des transports à la demande, chaque initiative contribue à améliorer la qualité de vie sur le territoire tout en réduisant l'impact écologique des déplacements.

Le renouvellement du Pass'Local :

Créé en 1996, le « Pass Local » est un abonnement de transport destiné aux habitants de 65 ans et plus, soumis à l'impôt sur le revenu, sur le territoire de la CAPF. Il offre un accès illimité aux 35 lignes de bus du réseau Fontainebleau-Moret (hors train) et complète les dispositifs existants, tels que le forfait Améthyste ou le Navigo Senior.

En 2022, 129 Pass Locaux ont été délivrés pour 12 748 trajets enregistrés, et en 2023, 94 Pass ont permis d'enregistrer 15 470 trajets. Après une hausse notable entre 2017 et 2019, la crise sanitaire a temporairement freiné l'utilisation de ce dispositif. Le tarif annuel, fixé à 80 € depuis 2022, reste avantageux pour les usagers réguliers.

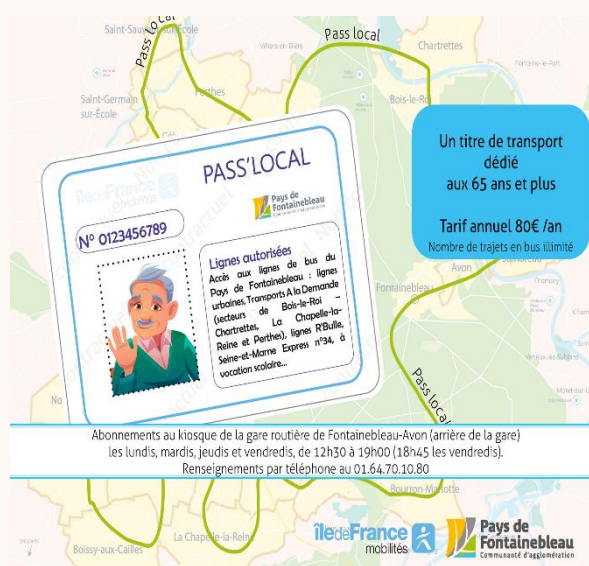


Figure 27: Communication autour du Pass'Local

Renouvelée en 2024, la convention garantit la pérennité de ce service, essentiel pour les déplacements quotidiens des seniors. À partir de 2025, l'offre sera enrichie par l'ajout de nouvelles lignes de bus couvrant des territoires limitrophes, renforçant ainsi la mobilité locale.

Le pass imagine'R :

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau soutient depuis plusieurs années les lycéens du territoire en participant au financement de leur abonnement « Imagine R scolaire ». En 2023, 580 lycéens ont bénéficié de cette aide, représentant un total de 41 760 € TTC.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le tarif de l'abonnement a légèrement augmenté, passant de 350 € à 365 €. Afin de maintenir son soutien face à cette hausse, la CAPF a revu sa prise en charge à 75 € par abonnement, permettant ainsi de continuer à alléger le budget des familles.

Chaque année, entre 600 et 700 jeunes profitent de ce dispositif, essentiel pour garantir leur accès aux lignes de transport en commun franciliennes à moindres coûts, tout en favorisant leur mobilité et leur autonomie.

Parking vélo à la gare de Fontainebleau-Avon : encourager l'usage du vélo

La gare de Fontainebleau-Avon, fréquentée par 7 000 voyageurs quotidiennement, dispose de deux consignes Véligo sécurisées (56 places chacune) et d'un abri libre accès de 52 places, tous sous vidéosurveillance. En 2023, 112 abonnés ont validé plus de 9 000 accès, principalement des actifs de Fontainebleau et Avon. Cependant, les jeunes sont moins nombreux à utiliser ces installations, ce qui offre des opportunités d'amélioration. En 2025, 100 places supplémentaires seront ajoutées.



Figure 28: Abri vélos en gare de Fontainebleau-Avon

Service de Transport à la Demande (TAD) : Mobilité flexible et durable

Les TAD d'Île-de-France Mobilités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau desservent des zones clés comme le pays de Bières, Bois-le-Roi/Chartrettes et le Gâtinais. Ces services, flexibles et adaptés, facilitent l'accès aux gares (comme Bois-le-Roi et Fontainebleau-Avon), aux centres-villes et aux équipements essentiels, en complément des lignes régulières. Ils répondent aux besoins des habitants des zones rurales, tout en favorisant une mobilité durable. Des études sont en cours pour étendre et améliorer ces services.



Figure 29: Communication sur le TAD

Offre de transport en commun :

Les transports en commun jouent un rôle clé dans la mobilité des habitants et le développement du territoire du Pays de Fontainebleau. Le réseau Fontainebleau-Moret, en constante évolution, couvre l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) et bénéficie d'un partenariat étroit avec Île-de-France Mobilités. Depuis 2023, 180 000 km supplémentaires ont été ajoutés au réseau, avec plus de 120 véhicules circulant quotidiennement pour améliorer la desserte. En 2024, la création de la ligne 3447 permettra de desservir le quartier des Brolles à Bois-le-Roi, tandis qu'une nouvelle ligne directe reliera Noisy-sur-École, Achères-la-Forêt et Le Vaudoué. Par ailleurs, la ligne 1 verra sa capacité progressivement augmentée pour répondre aux besoins croissants des usagers. Ces actions s'inscrivent dans un programme de développement et d'adaptation continue du réseau, visant à offrir un service de transport accessible, fluide et de qualité pour tous les usagers du territoire.

Développement du tourisme pour le bien-être Humain :

En 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a engagé des initiatives majeures pour renforcer l'attractivité touristique du territoire. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de valorisation durable des ressources naturelles et patrimoniales, en poursuivant les efforts pour le Port de Valvins et en lançant la requalification des Maisons forestières.

Port de Valvins : valorisation d'un pôle touristique et économique

En 2024, les travaux de modernisation du Port de Valvins se sont poursuivis, consolidant son rôle clé dans la stratégie touristique du territoire. Parmi les actions réalisées, on note la rénovation des pontons, l'installation de bornes de paiement pour les visiteurs et le renouvellement du contrat d'exploitation avec Voies Navigables de France (VNF). Ces efforts visent à améliorer l'accueil des plaisanciers et à renforcer l'attractivité du port comme halte fluviale. Ce projet, structurant pour la filière touristique de l'agglomération, prévoit également le développement d'activités nautiques, de loisirs en pleine nature et d'hébergements insolites. Il contribue ainsi à valoriser le potentiel économique et touristique du port tout en répondant aux attentes des visiteurs en quête d'expériences immersives et durables.

Projet de requalification des Maisons forestières : un patrimoine à valoriser

En parallèle, 2024 a vu le lancement du projet de requalification des Maisons forestières situées en forêt de Fontainebleau. S'appuyant sur des études préalables, cette initiative vise à transformer ces bâtiments en véritables atouts touristiques. L'objectif est de développer un réseau de haltes forestières proposant des hébergements variés, tels que des gîtes, bivouacs ou haltes équestres, tout en valorisant l'identité naturelle et historique du territoire. Cette démarche met en avant le patrimoine bâti et environnemental, tout en stimulant un tourisme durable, respectueux des spécificités locales et générateur de retombées économiques positives.

L'accès au sport :

En cette année olympique, l'agglomération a accueilli le passage de la flamme. L'agglomération a souhaité en faire une véritable fête du sport, qui s'est déroulée le 20 juillet au stade Mahut. Au programme, des ateliers animés par les associations tout au long de la journée, ainsi qu'une Color Run qui a rassemblé petits et grands, sportifs et moins sportifs, sur un parcours de 5 kilomètres, dont une partie traversait notre belle forêt. Chacun a parcouru cette distance à son rythme, ponctuée de points de couleur. Plus de 1 000 participants ont franchi la ligne, totalement colorés.



Figure 30: La Color Run 2024 - Stade Mahut

Tout au long de l'année, environ 7 200 adhérents des associations utilisent au moins une fois par semaine les stades et gymnases mis à leur disposition par l'agglomération. La plupart des associations disposent d'au moins deux créneaux hebdomadaires dans ces équipements. De nombreuses associations développent également une section « loisirs » ou « sport santé » pour l'année 2024.

La piscine a été fermée pour d'importants travaux, mais elle rouvrira au printemps 2025. En attendant, l'agglomération a loué des lignes d'eau à la piscine du CNSD afin que les associations de plongée et le club de natation puissent poursuivre leurs activités. Les usagers habituels des cours de la piscine ont aussi pu s'inscrire au CNSD pour y suivre des cours d'aquagym.

Deux terrains de football synthétiques ont été construits. Le sable a été privilégié pour le remplissage, une solution plus écologique que les pneus recyclés. La mise à disposition de ces terrains de grands jeux va permettre le développement de la pratique en soirée pour les clubs et offrir des espaces supplémentaires pour les collèges et lycées pendant la journée.

Le sport santé pour les agents de l'agglomération est également au cœur des projets du service des sports. Depuis le déménagement du siège en octobre dernier, des contacts sont en cours avec une salle de sport voisine pour organiser un cours réservé aux agents de l'agglomération. Ce projet devrait se concrétiser très prochainement.



Figure 31: Piscine de la Faisanderie

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Fonds de concours « Sobriété énergétique » :

En 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a continué de soutenir ses communes dans leur transition énergétique en finançant des projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics grâce au fonds de concours « Sobriété énergétique ». Ce fonds a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti des collectivités locales et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les travaux éligibles incluent des actions telles que l'isolation, la rénovation thermique et le remplacement de chaudières ou d'équipements de chauffage vers des solutions plus écologiques, en vue de réaliser des économies d'énergie significatives.



Figure 32: Remise du chèque à la Maire de Recloses

Le montant global du fonds, s'élevant à 3 450 750 €, est alloué sur une période de trois ans, de 2023 à 2026. En 2024, plusieurs projets ont été financés, allant de la rénovation thermique de bâtiments communaux à l'installation de systèmes de chauffage plus performants. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la CAPF et de ses communes dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique et de réduction des émissions de GES.

Ces projets illustrent la volonté collective des communes de moderniser leur patrimoine et de contribuer activement à la transition énergétique. Ce bilan sera intégré au rapport sur la situation en matière de développement durable de 2024, mettant en lumière les efforts réalisés par la CAPF pour accompagner ses communes dans cette démarche essentielle pour l'avenir.

Exemples de projets financés en 2024 :

- ✚ Remplacement des lampes de l'école par des LEDs basse consommation sur la commune d'Héricy : subvention de 3 697,35 € ;
- ✚ Travaux de rénovation thermique de la mairie de Recloses : subvention de 11 256,5 € ;
- ✚ Remplacement de la chaudière de l'Ecole de musique de Vulaines-sur-Seine : subvention de 2744.45 €.

Fonds de concours « Soutien à la restauration du patrimoine culturel » :

En 2024, la CAPF poursuit son engagement en faveur de la préservation du patrimoine culturel local avec son fonds de concours « Soutien à la restauration du patrimoine culturel ». Ce fonds répond aux besoins des communes souhaitant restaurer des bâtiments et éléments patrimoniaux, tout en contribuant à la mise en valeur de leur patrimoine historique. L'aide financière est attribuée en fonction du montant total des projets :

- ✚ Si le coût est inférieur à 40 000 € HT, l'aide est plafonnée à 5 000 € ;
- ✚ Si le coût dépasse les 40 000 € HT, l'aide est plafonnée à 10 000 €.

Exemples de projets financés en 2024 :

- ✚ Restauration de la toiture de la sacristie de l'église sur la commune de Fleury-en-Bière : subvention de 10 000,00 € ;
- ✚ Réfection du pigeonnier et du mur de clôture de la Grange aux Dîmes sur la commune de Samoreau : subvention de 10 000,00 € ;

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de publication : 2025-04-01

- ✚ Restauration des parements extérieurs de la Grange aux Dîmes sur la commune de Samoreau : subvention de 10 000,00 € pour un coût total de 182 735,00 € ;

Le déploiement de la fibre optique :

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Communauté d'agglomération continue d'avancer avec des résultats encourageants. En 2024, un total de 20 369 foyers ont été déployés, dont 12 558 sont déjà raccordés, ce qui représente un taux de pénétration global de 62% à travers les 24 communes concernées.

Le déploiement de la fibre optique sur les communes d'Avon et Fontainebleau est assuré par l'opérateur ORANGE, qui a pris en charge l'intégralité du coût des travaux dans ces deux territoires. À ce jour, le déploiement est quasiment achevé, avec un taux de couverture de 99% sur ces deux territoires. Pour le reste du territoire, le déploiement est mené sous la maîtrise d'ouvrage de Seine-et-Marne Numérique, avec un financement assuré par la Communauté d'agglomération.

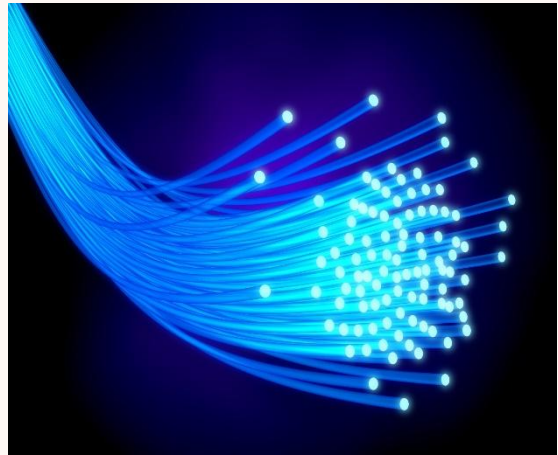


Figure 33: Fibre optique

Plusieurs communes atteignent des taux de raccordement remarquables, comme Saint-Martin-en-Bière (79%), Saint-Sauveur-sur-Ecole (77%), et Boissy-aux-Cailles (75%), illustrant les efforts réussis pour offrir à un nombre croissant de résidents un accès à la fibre optique.

Cela permet non seulement d'améliorer l'infrastructure numérique mais aussi d'encourager des pratiques plus durables, en facilitant l'accès à des technologies permettant de limiter l'empreinte carbone des habitants (télétravail, accès à l'éducation en ligne, etc.).

Le raccordement des sites isolés a également commencé

L'accès au logement : un pilier de l'inclusion sociale sur le territoire

Le service logement de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau joue un rôle clé dans l'accès au logement, un élément essentiel à l'épanouissement humain et à la cohésion sociale. En tant que point central pour l'enregistrement des demandes, il facilite l'intermédiation entre les gestionnaires de logements sociaux et les demandeurs, garantissant ainsi un accès équitable à un logement décent pour tous.

Depuis la crise sanitaire, une nette augmentation des demandes a été observée, probablement en raison de la dynamique de production de logements sur le territoire, notamment dans les communes de Fontainebleau et Avon. Cette augmentation met en lumière la nécessité de répondre aux besoins croissants en matière de logement social, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales et à favoriser l'inclusion des populations les plus vulnérables.

L'engagement auprès de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse : Zoom sur le projet "BA-BA du Climat"

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, l'ensemble des groupes d'enfants et d'adolescents a été sensibilisé au développement durable et à l'environnement. Ces actions s'inscrivent dans les objectifs du projet éducatif de territoire - Plan mercredi, une initiative portée par l'agglomération qui rassemble les acteurs de la communauté éducative autour des temps scolaires (écoles), périscolaires (garderie) et extrascolaires (accueils de loisirs).

Les animations mises en place poursuivent trois objectifs principaux :

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

- ✚ Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et favoriser la citoyenneté, notamment en valorisant les ressources locales.
- ✚ Favoriser la découverte scientifique et numérique, en cohérence avec les apprentissages scolaires.
- ✚ Créer des espaces ouverts aux familles, sécurisants et valorisants, encourageant l'implication et la participation de tous les enfants.

Le projet "BA-BA du Climat" a été l'une des initiatives phares de l'année, mêlant ateliers ludiques et pédagogiques. Les enfants de 4 à 9 ans ont été sensibilisés aux écocitoyens à travers des supports adaptés, tels que des cartes illustrées, des mini-films et des activités interactives. Par ailleurs, des ateliers thématiques sur la biodiversité, en partenariat avec l'association ANVL, ont permis d'explorer des sujets captivants comme les insectes, les oiseaux et les traces laissées par les animaux.

Des actions concrètes viennent renforcer ces apprentissages : un composteur a été installé dans les jardins de l'accueil de loisirs, où les enfants déposent les restes de fruits et légumes issus des repas et goûters. Ce geste simple leur permet d'appréhender les cycles naturels et de contribuer à la réduction des déchets. De plus, la collecte de bouchons, reconduite à l'échelle du territoire grâce à une coordination avec les services enfance-jeunesse communaux, offre une dimension solidaire : les bouchons récoltés seront remis à l'association Les Clayes Handisport en fin d'année.

Un temps fort familial, s'est tenu le 1er juin, pour clore ces initiatives dans un esprit de partage et de convivialité. Un temps fort de l'année a été la journée festive "**Comment agir pour ma planète**", organisée le 1er juin 2024 sur le site de l'accueil de loisirs de Cély-en-Bière. Cet événement familial a clôturé une année d'actions et d'animations sur les thématiques du climat, de la biodiversité, et de la transition écologique. La journée a permis de réunir **50 participants** (15 familles), et plusieurs partenaires locaux autour de 15 stands éducatifs et ludiques, incluant (liste non exhaustive) :

- **Roue de l'écologie**, un stand interactif où les participants tournaient une roue pour sélectionner une thématique liée à l'environnement, puis tiraient une carte au hasard pour répondre à une question ou relever un défi ludique.
- **Atelier compostage** pour apprendre les bases de la gestion des biodéchets.
- **Pêche aux déchets**, sensibilisant les enfants au tri de manière amusante.
- **Fabrication de produits éco-responsables**, tels que du dentifrice maison ou un produit multi-surfaces.
- **Reconnaissance de la biodiversité**, avec des ateliers sur les oiseaux, les arbres, et les traces laissées par les animaux.
- **Troc Fringues**, encourageant le réemploi des vêtements pour les enfants et adolescents.

Cet événement, soutenu par le service petite enfance-enfance-jeunesse et le pôle cadre de vie, a été conçu comme un espace d'échange intergénérationnel, valorisant des gestes responsables et favorisant la sensibilisation à la transition écologique dans un cadre festif.

Enfin, le respect de la forêt et sa préservation, éléments emblématiques du territoire, ont été mis à l'honneur dans le spectacle de fin d'année. Les enfants ont ainsi pu exprimer, de manière artistique, leur compréhension des enjeux environnementaux et leur volonté d'agir pour protéger leur patrimoine naturel.

Ce programme global témoigne de la volonté de la CAPF d'impliquer les jeunes générations dans des actions concrètes et durables, en les sensibilisant dès leur plus jeune âge aux valeurs de respect, de solidarité et de responsabilité écologique.

L'accueil des Gens de Voyage :

Le Pays de Fontainebleau est concerné par des obligations en matière d'accueil des gens du voyage inscrites dans le schéma départemental depuis 2003 dont la dernière révision date du 20 juillet 2020.

L'année 2022 est marquée par l'ouverture de la première aire d'accueil du Pays de Fontainebleau sur la commune de Vulaines-sur-Seine. Cette aire de 20 places est gérée par le SYMGHAV auquel l'agglomération a adhéré pour assurer la gestion de ses futures aires.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-03513
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Depuis 2024, la recherche de sites mutualisés pour répondre aux obligations du Schéma se poursuit. Pour le cas notamment de la commune de Fontainebleau, des études environnementales sont en cours.

Le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes :

Le Pays de Fontainebleau s'engage à créer des opportunités et à favoriser une dynamique locale propice à l'émergence de talents, tout en répondant aux enjeux économiques et sociaux du territoire.

Concours Talents d'Entreprises

En 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a organisé une nouvelle édition du Concours Talents d'Entreprises, un événement emblématique destiné à valoriser les initiatives locales. Cette édition a attiré 19 candidatures d'entreprises issues de divers secteurs, en compétition dans des catégories phares telles que l'Alimentation et l'Agriculture, l'Innovation, la Créativité, le Tourisme Durable et la Transition Environnementale.

Le concours a également mobilisé un large public, avec 2.089 votants pour l'attribution du prix du public. Cette initiative a permis de mettre en lumière des entreprises innovantes et engagées dans des démarches responsables, tout en stimulant l'écosystème économique local. À travers ce concours, la Communauté d'agglomération a renforcé la dynamique entrepreneuriale sur le territoire et inspiré d'autres acteurs économiques à adopter des pratiques plus durables.

Les Rencontres économiques

Organisées à l'INSEAD, les Rencontres économiques de 2024 ont rassemblé 350 participants, dont 75% d'entreprises. Cet événement annuel, devenu un rendez-vous incontournable pour les acteurs locaux, a offert une plateforme d'échanges autour de la stratégie de développement économique de l'agglomération et des initiatives en cours.

La rencontre a été enrichie par 11 témoignages d'entreprises locales, qui ont partagé leurs expériences, notamment en matière de projets durables et innovants. Par ailleurs, 9 partenaires exposants étaient présents dans un format mini-salon, permettant aux participants de découvrir des opportunités de soutien et de collaboration. Cet événement a renforcé les liens entre les acteurs économiques et consolidé l'engagement collectif pour un développement économique local innovant et respectueux des enjeux environnementaux.

Les ateliers Ecos :

En 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a continué d'organiser les Ateliers « Ecos », véritables rendez-vous pour les dirigeants, indépendants et créateurs d'entreprises. Ces rencontres thématiques ont permis de créer un cadre d'échange propice au partage d'expériences et à la montée en compétences sur des sujets variés.

En mobilisant des experts locaux et des entrepreneurs du territoire, les ateliers ont favorisé l'interaction, le développement de synergies et le renforcement de l'écosystème économique local. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de soutenir activement la dynamique entrepreneuriale et la collaboration entre les acteurs locaux.

Elaboration du Schéma Directeur de l'Immobilier et du Foncier Économique :

En 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a entamé l'élaboration de son premier Schéma directeur de l'immobilier et du foncier économique, afin de répondre aux défis de l'attractivité et de l'implantation des entreprises sur le territoire. Bien que le territoire soit attractif, les

possibilités d'implantation et de relocation deviennent de plus en plus limitées, ce qui rend impérative la mise en place d'une stratégie foncière adaptée aux besoins des entreprises. Ce schéma directeur a pour ambition de densifier le tissu économique local, de conserver les entreprises en croissance et d'attirer de nouvelles activités, notamment dans des secteurs stratégiques.

Ce projet s'inscrit également dans la finalité d'assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations. En optimisant l'implantation des entreprises et la gestion du foncier, il vise à garantir un développement économique équilibré qui bénéficie à l'ensemble du territoire. Il permet de soutenir la croissance des entreprises locales tout en favorisant l'attractivité pour de nouvelles activités, créant ainsi des opportunités économiques dans toutes les zones du territoire. Ce schéma directeur, sur un horizon de 10 ans, inclut des actions concrètes comme des opérations foncières, des évolutions en matière de planification urbaine, des opérations immobilières et des aides ciblées, contribuant à une croissance solidaire et durable, en tenant compte des besoins des générations actuelles et futures.

En 2024, une première étape significative a été franchie avec la publication et l'analyse des offres disponibles, suivies de négociations en cours, soutenues par un cofinancement de 50.000 euros de l'EPFIF. L'année 2025 verra la finalisation du schéma directeur, qui guidera les actions futures en matière de développement économique et de gestion du foncier sur le territoire.

Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Coopération autour de l'économie sociale et solidaire autour des activités stratégiques :

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un levier essentiel pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux du territoire, tout en stimulant l'innovation et la coopération entre acteurs locaux.

Forum « ESS Mode d'emploi » :

À l'automne 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a organisé la première édition du Forum « ESS Mode d'emploi », en partenariat avec France Active. Cet événement avait pour objectif de soutenir et d'accompagner le développement des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire.

Le forum a rassemblé 17 exposants, notamment des acteurs de l'accompagnement et du financement de l'ESS, et a attiré 40 participants, comprenant des associations, des coopératives, des entrepreneurs engagés ou en réflexion autour de projets d'utilité sociale.

Cet événement a permis de sensibiliser les participants aux outils et ressources spécifiques disponibles pour les structures ESS, tout en favorisant les échanges et la mise en réseau. En contribuant à renforcer le tissu économique local de manière solidaire et durable, cette initiative a marqué une étape importante pour le développement de l'ESS sur le territoire.

Programme « Boostez » pour les porteurs d'idées ESS

En 2024, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a mis en place le programme « Boostez », conçu pour accompagner les porteurs d'idées d'entreprises à impact social. Développée en partenariat avec France Active, cette initiative innovante vise à détecter des projets d'entrepreneuriat social profondément ancrés dans le territoire et à leur offrir un soutien sur-mesure pour passer de l'idée à la réalisation.

Le programme a accueilli une promotion de 3 à 5 porteurs d'idées, qui ont bénéficié d'un accompagnement intensif mêlant ateliers collectifs interactifs et suivis individuels personnalisés sur une période d'un mois. Ce dispositif a permis aux participants de poser des bases solides pour leurs projets et d'accélérer leur transformation en entreprises viables.

En s'inscrivant dans la stratégie de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), le programme « Boostez » contribue à dynamiser l'écosystème local tout en répondant aux besoins sociaux et environnementaux spécifiques du territoire.

Le soutien à l'agriculture et l'alimentation :

Le soutien à l'agriculture et à l'alimentation dans le Pays de Fontainebleau s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer les circuits courts, améliorer la qualité des repas et promouvoir une transition alimentaire durable. En 2024, la Communauté d'agglomération a poursuivi ses efforts pour créer une coopérative

Scénario d'élaboration d'usage
077-200072346-20250327-2025-028-DE
Date de réception préfecture: 04/04/2025

regroupant les acteurs locaux de la filière alimentaire. Ce projet ambitieux, en cours de réalisation, vise à renforcer les approvisionnements locaux dans la restauration collective. Il s'inscrit dans une réflexion approfondie, née d'un travail de concertation avec les communes et d'un état des lieux sur la qualité des repas et l'organisation de la restauration locale.

Le projet aborde plusieurs enjeux essentiels : améliorer la qualité des repas servis, qui étaient souvent jugés insatisfaisants, favoriser les approvisionnements de proximité et renforcer le suivi des marchés de fourniture de repas, tout en apportant plus de transparence sur l'origine géographique des approvisionnements. La coopérative, sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), devrait fédérer des acteurs locaux tels que des agriculteurs, artisans, producteurs de repas, transporteurs et collectivités.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de réduire l'impact environnemental de l'alimentation, tout en favorisant des solutions collaboratives pour encourager la coopération entre les différents acteurs du territoire. La Communauté d'agglomération, impliquée activement dans la gouvernance de la future SCIC, poursuit ainsi son engagement en faveur de la transition alimentaire. Ce projet fait également partie d'un ensemble de mesures visant à accompagner l'installation et la diversification agricoles, notamment à travers la mobilisation du foncier agricole et le soutien à l'accompagnement des producteurs locaux.

Annexe 1 : Table des figures

Figure 1: Carte de synthèse des enjeux.....	12
Figure 2: Les étapes d'élaboration du PLUi.....	16
Figure 3:Plantation au Stade Philippe Mahut.....	18
Figure 4: Bilan des actes d'accompagnement France Rénov' au 30/09/2024	19
Figure 5: Formation à l'éco-conduite	21
Figure 6: Formation à la gestion écologique au siège	22
Figure 7: Visite du Parc de la Mairie de Bois-le-Roi	23
Figure 8:Logo de la CAPF pour les actions biodiversité	23
Figure 9: Remise du trophée Zéro Phyt'Eau à Françoise Bichon-Lhermitte, conseillère communautaire déléguée à la biodiversité	23
Figure 10: frelon asiatique.....	24
Figure 11: Le port de Valvins.....	24
Figure 12: Logo du SEMEA.....	25
Figure 13: Logo du SM4VB.....	25
Figure 14: Carte d'avancement de la télérelève.....	26
Figure 15: Les étapes clés d'un SDA.....	27
Figure 16: Résidence Mongertmont	27
Figure 17: Travaux à Boissy-aux-Cailles	28
Figure 18: Travaux à Héricy	28
Figure 19: Les étapes clés d'un SDEP	29
Figure 20: Illustration d'une exploitation agricole	30
Figure 21: Affiche Forêt Belle 2024.....	33
Figure 22: Communication SERD 2024.....	33
Figure 23: Animations autour du compostage.....	34
Figure 24: Atelier compostage collectif	35
Figure 25: PAV SMICTOM	36
Figure 26: les Biodéchets au cœur de la lettre d'info SMICTOM	37
Figure 27: Communication autour du Pass'Local	38

Figure 28: Abri vélos en gare de Fontainebleau-Avon..... 39

Figure 29: Communication sur le TAD 39

Figure 30: La Color Run 2024 - Stade Mahut 40

Figure 31: Piscine de la Faisanderie 41

Figure 32: Remise du chèque à la Maire de Recloses 42

Figure 33: Fibre optique 43

Annexe 2 : Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan de la collecte des bidoéchets auprès des établissements du territoire	30
Tableau 2: Bilan collecte des restaurants scolaires et PAV sur le territoire du SMICTOM	31
Tableau 3: Récapitulatif des opérations de ramassages soutenues par le SMICTOM en 2024 sur la CAPF	31
Tableau 4: Les stands de sensibilisation à la lutte contre les dépôts sauvages	32
Tableau 5: Nombre de composteurs individuels vendus en 2024	34
Tableau 6: Sites de compostage collectif mis en place	35
Tableau 7: Promotion du compostage lors de stands à l'occasion de manifestations locales	35
Tableau 8: Bilan opération « Tous au Compost » en 2024.....	36